

PROCES-VERBAL
du 28 septembre 2017

TABLE DES MATIERES

EPHEMERIDE	3
APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DES 30 JUIN 2017 ET 13 JUILLET 2017	8
<i>Unanimité</i>	<i>8</i>
1.01 – CONSEIL MUNICIPAL – Conférence intercommunale – Conseils d’école - Commission communale d’accessibilité – SCIC Kaléide – Opérations de désigna- tion des conseillers municipaux appelés à siéger au sein de ces instances	8
PRESENTATION M. LE MAIRE	10
Débat	10
Pour : « Ensemble pour Roncq »	11
Abstentions : « Roncq Avenir »	11
1.02 – PERSONNEL MUNICIPAL – Tableau des effectifs – Actualisation	11
PRESENTATION M. LE MAIRE	14
Débat	15
<i>Unanimité</i>	<i>16</i>
1.03 – PERSONNEL MUNICIPAL – Levée de prescription quadriennale de trois créances de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)	16
PRESENTATION M. LE MAIRE	17
<i>Unanimité</i>	<i>18</i>
1.04 – RESTAURATION MUNICIPALE – Classe ULIS (Unité Localisée pour l’Inclusion Scolaire) - Tarification	18
PRESENTATION M. LE MAIRE	18
<i>Unanimité</i>	<i>19</i>
1.05 – RESEAU FRANÇAIS DES VILLES EDUCATRICES – Fin de l’adhésion de la Ville de Roncq au dispositif	19
PRESENTATION M. LE MAIRE	19
<i>Unanimité</i>	<i>19</i>
1.06 – UNION SYNDICALE D’AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD (USAHN) - Adhésion de la Communauté de communes des Hauts de Flandre et de la Commu- nauté de communes Flandre Lys pour les compétences 1 « gestion des milieux aqua- tiques et prévention des inondations » et 3 « lutte contre les nuisibles » - Avis du Conseil municipal	20
PRESENTATION M. LE MAIRE	20
<i>Unanimité</i>	<i>20</i>
1.07 – OURAGAN IRMA – Urgence Caraïbes – Versement d’une subvention exception- nelle	21
PRESENTATION M. LE MAIRE	21
<i>Unanimité</i>	<i>22</i>

1.08 – ACADEMIE MUNICIPALE D’INITIATION SPORTIVE (AMIS) – Convention annuelle d’objectifs 2016/2017 – Consolidation des comptes – Prolongation pour la période scolaire 2016/2017	22
25PRESENTATION M. DA SILVA	25
<i>Unanimité</i>	26
1.09 – METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE – Approbation du Conseil municipal du rapport de la CLETC sur le transfert de produits et de charges liés à l’intégration des 5 communes suite à la fusion avec la Communauté de communes des Weppes, l’instauration de la taxe de séjour et la reprise des Espaces Naturels Métropolitains (ENM) – Avis du Conseil municipal	26
PRESENTATION M. GILME	26
<i>Unanimité</i>	27
1.10 – ADMISSION EN NON-VALEUR – Exercices 2014 – 2015 et 2016	27
PRESENTATION M. BOSSUT	28
<i>Unanimité</i>	29
1.11 – EXERCICE BUDGETAIRE 2017 – Décision modificative n° 1 – Ajustements de crédits	29
PRESENTATION M. BOSSUT	30
Débat	31
Pour : « Ensemble pour Roncq »	32
Abstentions : « Roncq Avenir »	32
1.12 – ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION FONCIERE AU PROFIT DE NOTRE LOGIS – Opération des 9 et 11 rue des Frères Bonduel	32
PRESENTATION M. PETILLON.....	33
Débat	35
<i>Unanimité</i>	37
1.13 – PARKING RUE PAUL ESPEELS – Déclassement du parking – Cession	37
PRESENTATION M. PETILLON.....	39
Débat	41
<i>Unanimité</i>	43
1.14 – SITE ACTIVAL II – Cession	43
PRESENTATION M. PETILLON.....	44
Débat	50
Pour : « Ensemble pour Roncq »	52
Abstentions : « Roncq Avenir »	52
1.15 – COMMERCES DE DETAIL – Dérogation à la règle du repos dominical – Délibération cadre 2018/2020	53
PRESENTATION Mme THOREZ	53
<i>Unanimité</i>	54

M. LE MAIRE –

Bonsoir à tous.

Chers membres du public,

Mesdames et Messieurs les élus,

Je vous salue en cette soirée du Conseil municipal.

Je vais commencer **par l'EPHEMERIDE** qui est chargé car il remonte au 3 juillet dernier jusqu'à ce 28 septembre.

Aménagements

- Depuis le 12 juillet, la Bibliothèque municipale de la ville de Roncq propose une petite révolution au sein de son service dans un esprit de coopération entre les villes de Roncq et de Tourcoing sur un dispositif de construction d'un réseau de médiathèques, d'une **artothèque** basée à la Bibliothèque de Roncq ainsi que d'une **carte de lecteur unique**.

Sur la projection, vous en voyez quelques photos notamment ce système d'identification et d'automatisation des prêts à technologie RFID. C'est un système très simple : il permet de faire plusieurs entrées ou sorties de livres.

Les gens, qui vont à la Bibliothèque, s'en servent déjà très bien avec l'aide et les conseils des personnels qui les y accueillent. Il est vrai que ce système leur donne un peu plus de liberté pour accueillir et guider les personnes.

Je remercie Sébastien SUON et l'ensemble des services des Villes de Roncq et de Tourcoing pour avoir mis en place ce dispositif.

- Des aménagements ont également été réalisés dans le **Bois-Leurent** que vous avez sans doute pu voir. Il est vrai que ce site est à la croisée des quartiers du Blanc-Four, du Centre-Bourg, des Chats-Huants et du Lierre. On a pu voir un très beau réaménagement des berges et la plantation de roseaux hélophytes, le placement de l'enrochement qui a permis de préserver ses berges et la mise en place d'une roselière : 30 pieux ont été installés dans ce dispositif.

D'ici à l'automne, vous verrez apparaître cette plage plantée d'hélophytes.

C'est vrai qu'on n'a pas remis l'hippopotame ; je sais qu'on se pose des questions.

Il n'y a pas assez d'eau pour l'instant. Le niveau commence cependant à monter et l'hippopotame sera réinstallé très prochainement, je vous l'assure. Je peux ajouter qu'il a été rénové, que les services de la Ville y ont travaillé (c'est toujours le même) et vous le retrouverez dans le Bois-Leurent.

Il n'y a pas de bébé non plus...

- Le 3 juillet, les travaux du **terrain synthétique de foot** ont commencé par le retrait des peupliers pour préserver le site. En effet, ces arbres devenaient dangereux car vieillissants ; ils ont donc été abattus mais je vous rassure : nous respecterons la règle de replanter 3 arbres dans la Ville pour 1 peuplier retiré.

Je peux vous dire aujourd'hui que les footballeurs vont bientôt (le 4 octobre) utiliser ce terrain synthétique, qui est tout neuf, et le 7 octobre nous en ferons l'inauguration. Ce terrain était attendu, bien sûr, par le Club de foot mais aussi par les joueurs qui ont voyagé entre les villes de Linselles, Roncq, Bondues et même de Marcq-en-Baroeul pour pouvoir exercer leur passion et représenter la Ville dans les différents tournois.

Je remercie les Maires de Bondues et Linselles et des villes avoisinantes pour leur accueil et d'avoir permis de pouvoir continuer les entraînements.

Arts de vivre

- Le 14 juillet, vous avez pu assister à cette belle **Fête nationale** et le cocktail républicain rassemble toujours de plus en plus de monde. C'est un moment d'échanges ; M. le Député et moi-même, nous avons pu échanger avec de nombreuses personnes et faire des rencontres. C'était mon premier 14 juillet en tant que Maire qui a permis d'abord de me présenter, puis de discuter avec les personnes qui sont venues à ce cocktail qui a été suivi d'un superbe feu d'artifice qui a été acclamé par les gens présents, tellement il était merveilleux : laser, fumée, cascades, gerbes d'étoiles scintillantes...

Je crois que l'on a redécouvert le Centre culturel (je parlais tout à l'heure de la Bibliothèque) qui remet en valeur, comme vous le voyez sur les photos projetées, ce feu d'artifice et ce cocktail républicain.

- Les 24 et 26 août, le groupe ornithologique et naturaliste (GON) du Nord/Pas-de-Calais a proposé, dans le cadre de **l'année de la Biodiversité**, une animation sur le thème des reptiles dans notre région.

Nous sommes associés au GON et la Ville met en place différentes manifestations tout au long de l'année. Par exemple, les 21 et 23 septembre, une animation sur le thème des araignées... On passe des reptiles aux araignées ; je pense qu'en fin d'année ce sera le thème des oiseaux et chauves-souris, Monsieur DUQUESNE.

Tous les mois, il y a un programme très rythmé et je remercie le GON pour son accompagnement et M. DUQUESNE de suivre ce dossier et cette biodiversité.

- Le 17 septembre, **les Puces d'automne** ont, là aussi, attiré un monde important dans la rue de Lille avec tous les éléments de sécurité. Je tiens à remercier le Comité des allumeurs de Roncq-Centre et la Solidarité Cambodge qui ont mis en place cette sécurité que ce soit pour le Centre ou le Blanc-Four.

Vous voyez au fond de la photo projetée le camion qui a été mis en place de chaque côté du dispositif, ce qui a permis que les Puces se déroulent en toute sécurité. Je sais qu'il y a eu des complications l'année dernière mais, cette fois, le dispositif a été complet et nous avons été assistés tant par la police municipale, ici présente, que par la police nationale. On peut dire que c'est une réussite sur le plan de la sécurité bien sûr mais aussi en matière d'animation.

Ce n'est jamais facile (j'en parlais avec la Présidente des associations) mais c'est aussi un moment agréable d'autant plus que le beau temps était de la partie. Cela a permis de chiner et de trouver des choses que l'on ne voit peut-être plus dans nos greniers.

- Le 24 septembre c'était la journée Portes ouvertes de l'association **Les chiens guides d'aveugles**.

Pour des raisons de sécurité, cette association avait annulé l'an dernier cette manifestation. Cette année, elle a renouvelé ses Portes ouvertes, qui ont été un moment d'échanges et de partages.

Pour ma part, en me baladant dans ce dispositif j'ai pu découvrir les séances d'éducation, d'obéissance des futurs chiens guides. La découverte aussi des familles qui accueillent ces chiots au long de l'année pour faire en sorte que ces animaux soient donnés à des non-voyants pour les aider dans leurs démarches.

Je remercie le Président qui m'a accueilli durant cette demi-journée.

Avec mes enfants, j'ai pu parrainer deux chiens (Loto et Marvel) ; j'espère qu'il y aura bientôt une remise de ces chiens et qu'on pourra les suivre tout au long de l'année.

Vie scolaire

La **rentrée scolaire** a eu lieu le 4 septembre. Avec M. TELLIER, nous avons voyagé dans les différentes écoles, nous avons pu voir les enfants en pleine action en ce jour de rentrée et découvrir aussi les travaux qui ont été réalisés, notamment à Kergomard avec l'extension

que les enfants ont pu s'approprier dès la rentrée ; je remercie tous les services qui ont contribué à faire en sorte que l'ouverture se passe bien.

Il y a aussi eu des travaux dans d'autres écoles.

On a pu voir des couleurs sur Brel-Picasso, différents travaux de restauration dans d'autres établissements.

J'ai également rencontré le nouveau Proviseur du collège et le Directeur du collège Saint-Thomas.

J'ai vraiment fait le tour du monde scolaire dans la Ville ce qui a permis, durant cette journée, un échange avec les directeurs et les proviseurs des écoles et collèges de Roncq.

Economie - Emploi

Vous savez tous qu'à la Porte de Roncq arrive **Promenade de Flandre** et ce dispositif a renouvelé le 7 septembre le job dating qu'il avait déjà organisé le 5 juillet ; ce sont des centaines voire des milliers de personnes qui s'y sont présentées. Ce n'étaient pas principalement des Roncquois ; des candidats venaient de la Métropole et d'ailleurs. C'est vraiment un poumon d'emplois pour les gens en recherche ou qui veulent évoluer. Là encore une belle réussite.

Cette opération s'est déroulée dans une cellule vide mais qui est en train d'être aménagée. Très rapidement (le 17 octobre) ce sera l'inauguration de Promenade de Flandre avec les mairies de Neuville-en-Ferrain, Tourcoing et Immochan. On y sera.

Je crois que d'autres inaugurations se préparent pour les jours suivants sur les différentes cellules commerciales.

Fraternités

Le projet Fraternités a débuté il y a deux semaines avec la **Journée européenne du patrimoine**. Nous avons pu faire découvrir aux écoles de Roncq cette l'exposition « Liberté, Egalité, Fraternité, Jeunesse » en partenariat avec les Archives nationales du monde du travail, l'Institut national de l'audiovisuel, le Musée d'histoire vivante.

Cette exposition a été mise à disposition du public et, surtout, des enfants.

On a donc pu y voir les enfants de CM1, de CM2 des écoles publiques et privées de Roncq pour découvrir cette très belle exposition réalisée par l'équipe municipale, par les Archives municipales et menée d'une main de maître par Catherine DUJARDIN.

Je remercie également le service Communication.

Vous pouvez en voir le résultat à l'écran. C'était une très belle exposition et je peux vous assurer qu'en arrivant dans le fond de la salle avec ces portraits des personnes inscrites sur le Monument aux Morts, cela faisait quelque chose. Ce ne sont pas que des noms. L'engagement de ces jeunes pour la France et la Fraternité, c'était une belle chose et cela continue.

Il faudra poursuivre ce projet Fraternités que mène l'Education nationale avec le monde scolaire et Thibault TELLIER, et continuer à passer ce message.

Merci à l'ensemble des services qui ont contribué à cette exposition qui ira certainement sur d'autres communes et même d'autres sites pour la faire découvrir.

Vie patriotique

M. le Premier Adjoint a participé à la **cérémonie d'hommage aux Harkis**, le 25 septembre. Personnellement, je n'ai pu m'y rendre en raison des grèves mais je sais que le soleil était de la partie et qu'on a pu commémorer cet hommage au cimetière du Centre.

Merci à vous et merci au monde des anciens combattants qui étaient présents à cette cérémonie.

Après cette présentation, je demande maintenant au plus jeune d'entre nous, Jonathan GLIBERT, de bien vouloir assurer l'appel.

PRESENTS :

Rodrigue DESMET – Antonio DA SILVA - Chantal NYS – Patrick BOSSUT - Thérèse-Marie COUVREUR – Michel PETILLON -Annick CASTELEIN – Anne THOREZ – Peggy ROBERT - Claudine ZAHM - Réjane CASTEL - Rose-Marie BUCHET – Dany DELBECQUE - Colette DEBEUF – Claudie RIUS - Laurent WINDELS - Jean-Valéry MONVOISIN – Thierry MITTENAERE – Xavier DUQUESNE – Mustapha GUIROUS - Franck GILME - Alexandra COUSTY - Fernando ROCHA – Jaquelina FONSECA – Jonathan GLIBERT – Jean-Luc WABANT – Eric ZAJDA

PROCURATIONS :

Thibault TELLIER donne procuration à Claudine ZAHM
 Vincent LEDOUX donne procuration à Rodrigue DESMET
 Nathalie CARDON donne procuration à Thierry MITTENAERE
 Louis COSYN donne procuration à Anne THOREZ
 Patrick VANDAME donne procuration à Jean-Luc WABANT
 Jaquelina FONSECA donne procuration à Antonio DA SILVA (du point 1.01 au point 1.10)

ABSENTE :

Jeannique VANDEWIELE

M. LE MAIRE –

Nous poursuivons en passant à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DES 30 JUIN 2017 ET 13 JUILLET 2017

M. LE MAIRE –

Ces procès-verbaux soulèvent-ils des remarques ou des questions ?

Ce n'est pas le cas ; je les sou mets donc à votre vote. Qui est pour ?

UNANIMITE, merci.

1.01 - CONSEIL MUNICIPAL - Conférence intercommunale - Conseils d'école - Commission communale d'accessibilité - SCIC Kaléide - Opérations de désignation des conseillers municipaux appelés à siéger au sein de ces instances

A l'issue des élections municipales de mars 2014, notre assemblée a désigné les conseillers municipaux au sein de diverses structures internes et externes dans le respect de la représentation proportionnelle et du principe du pluralisme.

Lors de sa séance du 30 juin 2017, l'assemblée délibérante a procédé à l'élection du Maire et de neuf Adjoints. Par arrêtés en date des 4 juillet 2017 et 5 juillet 2017 (respectivement n°2017-080 et n°2017-081), délégation de fonction du Maire a été donnée aux Adjoints et aux Conseillers municipaux.

Monsieur le Maire est Président de droit. Il convient donc de pourvoir à son remplacement lorsqu'il était membre de ces instances. Il en est de même pour les conseillers municipaux qui se sont vu attribuer de nouvelle délégation. Nous avons donc à pourvoir à la désignation de nouveaux membres au sein de la conférence intercommunale (Neuville-en-Ferrain, Roncq et Tourcoing), des Conseils d'école, de la Commission communale d'accessibilité et du conseil de surveillance de la SCIC KALEIDE.

*1/ la conférence intercommunale (Neuville-en-Ferrain, Roncq et Tourcoing) : structure interne
Lors de notre séance du 15 décembre 2016 (délibération n° 15/12/2016/66), où à l'issue des opérations de désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la conférence intercommunale, les membres titulaires et suppléants installés ont été les suivants :*

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- <i>Rodrigue DESMET</i>	- <i>Thierry MITTENAERE</i>
- <i>Thibault TELLIER</i>	- <i>Franck GILME</i>
- <i>Eric ZAJDA</i>	- <i>Jeannique VANDEWIELE</i>

Monsieur Rodrigue DESMET, Maire, doit être remplacé. De même que Monsieur Thierry MITTENAERE compte tenu de sa nouvelle délégation. Nous avançons les candidatures de Mesdames Rose-Marie BUCHET et Colette DEBEUF, respectivement en qualité de membres titulaire et suppléante^(*).

Ont été nommées : Rose-Marie BUCHET, titulaire - Colette DEBEUF, suppléante.

2/ les conseils d'école : structure interne

Lors de notre séance du 15 avril 2014 (délibération n° 15/04/2014/05), où à l'issue des opérations de désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des conseils d'école, les membres titulaires et suppléants installés ont été les suivants :

Claudine ZAHM
Thierry MITTENAERE

Le Maire (ou son représentant) y siège de droit. Il convient de désigner un troisième membre représentant du Conseil municipal. Nous avançons la candidature de Monsieur Mustapha GUIROUS^(*).

A été nommé : Mustapha GUIROUS.

3/ la Commission communale d'accessibilité : structure interne

Lors de nos séances du 15 avril 2014 et du 10 juin 2014 (délibérations n° 15/04/2014/05 et n°10/06/2014/10), où à l'issue des opérations de désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission communal d'accessibilité, les membres titulaires et suppléants installés ont été les suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Chantal NYS	- Thierry MITTENAERE
- Peggy ROBERT	- Dany DELBECQUE
- Rose-Marie BUCHET	- Réjane CASTEL
- Patrick VANDAMME	- Eric ZAJDA
- Jeannique VANDEWIELE	-

Compte tenu de la nouvelle délégation Monsieur Thierry MITTENAERE (Conseiller municipal délégué à l'Handicap), il convient de le désigner en tant que titulaire. Nous avançons la candidature de^(*) :

- Monsieur Thierry MITTENAERE, titulaire,
- Madame Peggy ROBERT, suppléante.

Ont été nommés : Thierry MITTENAERE, titulaire et Peggy ROBERT, suppléante.

4/ la SCIC KALEIDE (conseil de surveillance) : structure externe

Lors de notre séance du 15 avril 2014 (délibération n° 15/04/2014/05), où à l'issue des opérations de désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du conseil de surveillance de la SCIC KALEIDE, Madame Peggy ROBERT a été désignée en qualité de représentante du Conseil municipal, celle-ci doit être remplacée compte tenu de sa nouvelle délégation. Nous avançons la candidature de Monsieur Franck GILME^(*).

A été nommé : Franck GILME.

^(*) En application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et après décision à l'unanimité du Conseil municipal, le vote s'est déroulé à main levée.

*La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de la séance du 21 septembre 2017.*

M. LE MAIRE –

Concernant ce premier rapport, en plénière vous avez accepté le principe d'un vote à main levée.

Je vous propose donc de lister les personnes concernées par rapport au Conseil municipal. On procédera au vote après les questions.

Conférence intercommunale

Je me retire de cette représentation en tant que titulaire de même que M. Thierry MITTENAERE. Vous sont proposées les candidatures de Rose-Marie BUCHET et Colette DEBEUF respectivement titulaire et suppléante.

Conseils d'école

Y siègent Claudine ZAHM et Thierry MITTENAERE ; nous incorporons Mustapha GUIROUS. Les intéressés se répartissent dans les écoles pour la partie technique et les différentes représentations.

Commission communale d'accessibilité

Compte tenu de la nouvelle délégation de Thierry MITTENAERE, il convient de le désigner comme titulaire et Peggy ROBERT comme suppléante.

SCIC Kaléïde

Peggy ROBERT a été désignée en qualité de représentante du Conseil municipal et doit être remplacée compte tenu de sa nouvelle délégation. Nous avançons la candidature de Franck GILME.

Y a-t-il des questions sur ces nominations ?

Monsieur WABANT.

M. WABANT –

Monsieur le Maire, je reprends la question que j'ai soulevée en Commission plénière concernant la Commission communale d'accessibilité et le fait qu'un poste de suppléant est vacant parce que la répartition a été faite initialement par liste.

Tenant compte de ce poste vacant, nous proposons qu'il puisse être occupé soit par une personne de la majorité, soit par une personne de notre liste et je suis candidat à ce poste.

En Commission plénière, il nous a été répondu que la question serait examinée. Mais j'ai lu dans le compte rendu que l'on faisait référence à un arrêt du Conseil d'Etat. Je l'ai donc sorti car il vaut toujours mieux en regarder le contenu : j'ai relevé dans cet arrêt du Conseil d'Etat que, dès l'instant où, à la proportionnelle et toutes les listes ont pu avoir leur(s) représentant(s) dans la commission concernée, le principe est de maintenir la proportionnalité intégrale pour tous les postes et quand ce n'est pas possible (ce qui est le cas puisque la liste n'a pas de candidat) on peut effectivement le compléter.

C'est l'attendu n° 5 (au cas où vous voudriez le vérifier) de l'arrêt du Conseil d'Etat qui m'a été gentiment adressé par vos services.

M. LE MAIRE –

Je n'ai pas le détail de l'arrêt mais, pour l'instant, je soumetts au vote la liste établie pour la Commission d'accessibilité. Je n'ai pas donné d'accord pour rajouter un membre ; nous examinerons la question et s'il faut y revenir au Conseil municipal de décembre, nous le ferons.

M. WABANT –

D'accord.

M. LE MAIRE –

Sans autre question, je soumetts au vote. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq »

Abstentions « Roncq Avenir »

1.03 CONSEIL MUNICIPAL- Tableau des effectifs - Actualisation

Il est nécessaire d'actualiser notre tableau des effectifs issu de notre délibération du 18 mai 2017 (n° 18/05/2017/17) en raison notamment de suppressions de postes suite à des avancements de grade pour lesquels les postes ont été créés lors du Conseil municipal du 18 mai 2017.

CADRES D'EMPLOIS	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet	Suppression	Création
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>						

Emplois fonctionnels						
Directeur Général des Services	A	1	0			
Directeur Général Adjoint des Services	A	0	0			
CATEGORIE A						
Cadre d'emplois des Attachés						
Attaché Principal	A	1	1			
Attaché	A	2	2			
CATEGORIE B						
Cadre d'emplois des Rédacteurs						
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	B	4	3			
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	B	2	1			
Rédacteur	B	5	4			
CATEGORIE C						
Cadres d'emplois des Adjoints Administratifs						
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	2	2			
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	14	14			
Adjoint Administratif	C	8	8			+2 dont 1 TNC
FILIERE TECHNIQUE						
Emplois fonctionnels						
Directeur des Services Techniques	A	1	0			
CATEGORIE A						
Cadre d'emplois des Ingénieurs						
Ingénieur Principal	A	2	2			
Ingénieur	A	0	0			
CATEGORIE B						
Cadre d'emplois des Techniciens						
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	B	3	3			
Technicien Principal 2 ^{ème} classe	B	2	1		- 1	
Technicien	B	2	1		- 1	
CATEGORIE C						
Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise						
Agent de Maîtrise Principal	C	7	7			
Agent de Maîtrise	C	13	8		- 5	
Cadre d'emplois des Adjoints Techniques						
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	1	1			
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	25	23	1	- 2	
Adjoint Technique	C	26	25	3	- 2	
CADRES D'EMPLOIS	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet	Suppression	Création
FILIERE MEDICO-SOCIALE						
CATEGORIE C						
Cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM)						
ATSEM Principal 1 ^{ère} classe	C	0	0			
ATSEM Principal 2 ^{ème} classe	C	7	7			
FILIERE CULTURELLE						
Emplois spécifiques						
Professeur de Musique	B	1	1			
CATEGORIE A						
Cadre d'emplois des Professeurs d'Enseignement Artistique						
Professeur d'Enseignement Artistique hors classe	A	0	0			
Cadre d'emplois des Bibliothécaires						
Bibliothécaire	A	0	0			

<u>CATEGORIE B</u> Cadre d'emplois des Assistants d'Enseignement Artistique Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1 ^{ère} classe	B	10	10	6		
<u>CATEGORIE C</u> Cadres d'emplois des Adjoints du Patrimoine Adjoint du Patrimoine Principal 1 ^{ère} classe Adjoint du Patrimoine Principal 2 ^{ème} classe Adjoint du Patrimoine	C C C	0 1 1	0 1 1			+ 1
<u>FILIERE SPORTIVE</u> <u>CATEGORIE B</u> Cadre d'emplois des Educateurs des APS Educateur des APS Principal 1 ^{ère} classe Educateur des APS Principal 2 ^{ème} classe Educateur des APS	B B B	3 1 2	3 1 2			
<u>FILIERE ANIMATION</u> <u>CATEGORIE B</u> Cadre d'emplois des Animateurs Animateur Principal 1 ^{ère} classe Animateur Principal 2 ^{ème} classe Animateur	B B B	0 0 1	0 0 1			
<u>CATEGORIE C</u> Cadre d'emplois des Adjoints d'Animation Adjoint d'Animation Principal 1 ^{ère} classe Adjoint d'Animation Principal 2 ^{ème} classe Adjoint d'Animation	C C C	0 0 0	0 0 0			
<u>FILIERE POLICE MUNICIPALE</u> <u>CATEGORIE B</u> Cadre d'emplois des Chefs de service de Police Municipale Chef de service de Police Municipale	B	1	1			
<u>CATEGORIE C</u> Cadre d'emplois des Agents de Police Municipale Gardien-Brigadier de Police Municipale	C	2	2			+ 2

EMPLOIS CONTRACTUELS ET CDI
CONTRATS A DUREE INDETERMINEE

CADRES D'EMPLOIS	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Création ou suppression
<u>FILIERE TECHNIQUE</u> <u>CATEGORIE C</u> Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Adjoint Technique	1	1	1	
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u> <u>CATEGORIE B</u> Cadre d'emplois des Rédacteurs Rédacteur	1	1		
<u>CATEGORIE C</u> Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Adjoint Administratif	1	1	1	
<u>FILIERE CULTURELLE</u> <u>CATEGORIE B</u> Cadre d'emplois des Assistants d'Enseignement Artistique				

Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2 ^{ème} classe	1	1	1	
<u>CHARGE DE COMMUNICATION</u>	1	1		

CONTRACTUELS

Cadre d'emplois	Catégorie	Article/alinea Loi du 26/1/1984	Définition du poste	Echelon	Indice brut	Postes pourvus	Création ou suppression
Attachés	A	3.2 Vacance temporaire dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire	Responsable Cellule Achats Publics	2	423	1	
Adjoint Administratif	C	3.1 Accroissement temporaire d'activité	Assistante Ressources Humaines	1 ^{er}	340	0	+ 1
Adjoints Techniques	C	3.1 Accroissement temporaire d'activité 3-1 Remplacement agents indisponibles	Agents d'entretiens et surveillants de cantine	1 ^{er}	340	41	- 1
Adjoints du Patrimoine	C	3.1 Accroissement temporaire d'activité	Assistant Archives et Mémoires	1 ^{er}	347		+ 1
Educateurs des APS	B	3.1 Accroissement temporaire d'activité 3.2 Vacance temporaire dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire	Maître Nageur Sauveteur Maître Nageur Sauveteur	1 ^{er} 1 ^{er}	348 348	0 2	- 1 + 1 - 1
Assistants d'Enseignement Artistique	B	3.1 Accroissement temporaire d'activité	Professeurs de Musique	1 ^{er} , 6 et 7	350 418 422	11	

COLLABORATEUR DE CABINET

Cadre d'emplois	Catégorie	Article/alinea Loi du 26/1/1984	Définition du poste	Echelon	Indice brut	Postes pourvus	Création ou suppression
	A	Article 110	Collaborateur de Cabinet			1	

Le Comité Technique a été informé de ces nouvelles dispositions lors de sa séance en date du 25 septembre 2017.

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 21 septembre 2017.*

M. LE MAIRE –

Comme à chaque Conseil, nous procédons à une mise à jour du tableau des effectifs qui a été approuvé à l'unanimité par le Comité technique paritaire.

Finalement, ce sont des ajustements de création et de suppression de postes. En fait, ce ne sont pas des suppressions physiques parce que des agents passent de 1^{ère} classe à 2^{ème} classe, par exemple, et il y a différentes remises à niveau.

Une question a été posée en plénière concernant les 41 contractuels.

Le détail vous a été donné :

11 adjoints techniques seront stagiairisés au 1^{er} janvier 2018

1 agent est en congé parental

2 agents contractuels remplacent du personnel absent pour maladie

24 surveillants de cantine avec des petits contrats de 1 ou 2 h et pour la circulation aux abords des écoles

3 postes de surveillant de cantine, avec la fermeture de Triolet, ont été supprimés

Le tableau des effectifs sera encore modifié en décembre 2017.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur WABANT.

M. WABANT –

Sur le point que vous venez d'évoquer, Monsieur le Maire, nous avons effectivement reçu la réponse chiffrée. Mais cette réponse porte sur 37 contrats alors qu'ils sont 41 ; il en manque donc 4. J'en ai déduit que les 4 manquants sont :

Le -1 qu'on nous demande d'approuver aujourd'hui mais on ne sait pas pourquoi il est parti

Les 3 postes qui vont être supprimés prochainement, semble-t-il.

J'en ai donc déduit 37 + 4 soit les 41 effectivement mais cela ne répond pas tout à fait à la question que j'ai posée en Commission plénière et que je maintiens mais on en reparlera. Ainsi vous pourrez vérifier pour le Conseil de décembre puisque le tableau sera réactualisé : la raison et la durée moyenne pour lesquelles ils étaient tous en contrats à durée déterminée ou pas.

Il est écrit que ce sont des contractuels en contrats de remplacement ou en contrats pour surcharge de travail (pour aller vite)... ce sont en effet les deux raisons qui peuvent conduire à des contrats à durée déterminée.

On a la réponse : 18 vont être stagiairisés ; ils ont donc dû dépasser les délais pour pouvoir rester en CDD.

La question était d'avoir l'ancienneté exacte et quels étaient les risques ou pas, et les avantages à ce que leur contrat puisse être transformé en CDI ou stagiaire.

M. LE MAIRE –

Monsieur WABANT, je prends très au sérieux cette question.

Voyez que 11 adjoints techniques vont être stagiairisés. On reprend et on se met aux conditions qu'il ne soit pas reproché à la Ville que des gens poursuivent des contrats récurrents tout au long de l'année voire sur plusieurs années.

Aujourd'hui on régularise les situations, on les met au clair et on fait en sorte que ce soit concret dans le tableau des effectifs.

Il n'y a rien de caché bien au contraire. On vous transmettra les informations s'il le faut sur les derniers contrats qui peuvent poser question.

Il s'agit parfois de remplacements qui permettent de faire face à un accroissement d'activité. Ce sera certainement ce type de contrat qui restera dans le dispositif.

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA -

Au-delà de la question de M. WABANT sur les personnels non titulaires, nous avons également posé la question de disposer d'un document un peu plus clair sur chaque poste en dehors du document officiel. Je ne l'ai pas eu non plus.

M. LE MAIRE –

Excusez-moi ; j'ai demandé d'envoyer la note sans les noms. La note que j'ai sous les yeux finalement est très claire : elle reprend les postes. Elle vous sera transmise et, les prochaines fois, on vous enverra la même note systématiquement.

Sans autre demande d'intervention, je soumetts au vote. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.03 - PERSONNEL MUNICIPAL - Levée de prescription quadriennale de trois créances de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)

La procédure de validation de services de contractuels permet aux fonctionnaires titularisés de faire transférer au régime de retraite des fonctionnaires, la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), les droits qu'ils ont acquis avant leur titularisation auprès du régime général de la sécurité sociale et de l'IRCANTEC.

Le fonctionnaire qui a travaillé en tant que contractuel peut demander à faire valider ses services dans les deux ans qui suivent sa titularisation. Ce dispositif est ouvert au fonctionnaire titularisé avant le 1^{er} janvier 2013.

La constitution du dossier est effectuée par la Collectivité qui a intégré l'agent dans ses effectifs. La multiplicité des précédents employeurs et la difficulté à réunir les informations

nécessaires au traitement de la demande de validation peuvent occasionner du retard dans la régularisation des dossiers.

La demande de validation de services entraîne le reversement des cotisations versées à la CNAV et à l'IRCANTEC à la CNRACL.

Le dossier est traité par les services de la CNRACL qui recalculent le montant des cotisations retraite de l'agent pendant les années effectuées en qualité de contractuel.

Lorsque le montant des cotisations CNAV et IRCANTEC est inférieur au montant des cotisations calculé par la CNRACL, le fonctionnaire ainsi que la Collectivité doivent s'acquitter du montant des cotisations manquant.

En application de la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les Départements, les Communes et les établissements publics, toutes les créances qui n'ont pas été payées dans un délai de quatre ans à partir du premier jour de l'année suivant celle au cours de laquelle les droits ont été acquis, sont prescrites.

Les créances de la CNRACL, dont les montants sont repris ci-dessous, relatives à la régularisation des cotisations patronales entrent dans le champ d'application de cette prescription quadriennale :

<i>AGENTS</i>	<i>ANNEES</i>	<i>MONTANT</i>
<i>1^{er} agent</i>	<i>En partie années 1984 et 1985</i>	<i>541,44 €</i>
<i>2^{ème} agent</i>	<i>En partie année 1999</i>	<i>1.754,24 €</i>
<i>3^{ème} agent</i>	<i>En partie année 1985</i>	<i>22,62 €</i>

L'article 6 de la loi précitée précise que les Communes peuvent renoncer à opposer la prescription quadriennale, par délibération de l'autorité compétente.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget au chapitre 012.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de lever la prescription quadriennale et de verser les sommes de 541,44 €, 1.754,24 € et 22,62 € à la C.N.R.A.C.L.

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 21 septembre 2017.*

M. LE MAIRE –

Ce point est également présenté de manière répétitive au Conseil municipal : il s'agit de la levée de prescription quadriennale de 3 créances de la CNRACL, que vous voyez affichées, pour un montant de 2.310,30 € et il nous est demandé de délibérer.

Sans question particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.04 - RESTAURATION MUNICIPALE - Classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) - Tarification

La Ville de Roncq dispose sur son territoire d'une classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) au sein de l'école Pablo-Neruda intitulée auparavant CLIS (Classe pour Inclusion Scolaire).

Les ULIS sont des dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et le second degrés.

Il convient de rappeler à l'assemblée que le lieu d'inscription d'un enfant en ULIS n'est pas un choix des parents mais une décision de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et de l'Inspection Académique (répartition dans les différentes ULIS en fonction des places disponibles).

Cette classe accueille au maximum douze élèves présents à la journée, restauration comprise.

Il vous est proposé ce soir de baser le financement de la participation financière des familles, dont les enfants sont scolarisés en ULIS, au frais de restauration scolaire sur le tarif ronquois selon le quotient familial tel que repris dans la délibération en vigueur n°26/05/2015/32 du Conseil municipal du 26 mai 2015 à savoir :

TARIFICATION EN VIGUEUR AU 01/09/2015

TRANCHE S	RONCQUOIS	PREINSCRIT	NON PREINSCRIT
	QF mensuel CAF	Prix du repas	Prix majoré (1 € supplémentaire)
1	Moins de 400 €	1.26 €*	2.26 €
2	De 400 € à moins de 640 €	1.99 €	2.99 €
3	De 640 € à moins de 860 €	2.74 €	3.74 €
4	De 860 € à moins de 1 150 €	3.47 €	4.47 €
5	De 1 150 € à moins de 1 500 €	3.90 €	4.90 €
6	A partir de 1 500 €	4.20 €	5.20 €

*contribution CCAS 0.74 € à déduire

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 21 septembre 2017.*

M. LE MAIRE –

En fin de compte, cette classe (ULIS) va être incluse dans la base tarifaire ronquoise dans la mesure où les intéressés n'ont le choix ni de l'école, ni du secteur. Le but est d'intégrer la classe ULIS comme nous l'avons déjà fait auparavant dans le dispositif des tarifs ronquois.

Sans question ni remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.05 - RESEAU FRANÇAIS DES VILLES EDUCATRICES - Fin de l'adhésion de la ville de Roncq au dispositif

Le Réseau Français des Villes Educatrices (RFVE) a été créé en 1998. Il regroupe 107 collectivités (103 communes et 4 intercommunalités) sur l'ensemble du territoire, des grandes métropoles aux villes moyennes.

Le RFVE, réseau d'élus, est né de la volonté des villes de travailler ensemble et de s'impliquer dans le parcours éducatif des enfants et des jeunes, au-delà de leurs simples compétences liées à l'école.

Les objectifs du RFVE sont les suivants :

- Echanger des informations,*
- Confronter des expériences,*
- Organiser des rencontres régulières afin de développer de nouveaux liens et de débattre sur tout sujet s'inscrivant dans les orientations définies par la Charte des Villes Educatrices,*
- Développer une capacité collective à s'exprimer sur les orientations ou décisions nationales pouvant avoir une influence sur les politiques développées par la ville.*

Par délibération n° 22/09/2014/45 (Conseil municipal du 22 septembre 2014), la Ville de Roncq a adhéré à ce dispositif

Il est proposé à l'assemblée de mettre fin à l'adhésion de la Ville de Roncq à ce dispositif.

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 21 septembre 2017.*

M. LE MAIRE –

La ville de Roncq avait adhéré à ce réseau en 2014. Après avoir constaté que c'était une grosse structure qui ne permettait pas vraiment l'échange et le travail entre les villes, nous préférons nous retirer de ce dispositif qui ne coûte pas très cher mais qui est plutôt relié par l'intercommunalité et le travail que nous menons avec les autres villes : dans ce cadre, il y a plus d'échange et de travail ; nous avons pu travailler sur les rythmes scolaires et différents dispositifs.

Nous préférons donc nous retirer de ce réseau qui n'apporte rien à la Ville.

Sans question ni remarque, je sou mets au vote. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.06 - UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD (USAHN) - Adhésion de la Communauté de communes des Hauts de Flandre et de la Communauté de communes Flandre Lys pour les compétences 1 « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » et 3 « lutte contre les nuisibles » - Avis du Conseil municipal

Lors de son comité syndical en date du 13 juillet 2017, l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord (U.S.A.H.N.), a accepté à l'unanimité les adhésions de la :

- *Communauté de Communes des Hauts de Flandre pour les communes de Bissezeele, Crochte, Eringhem, Hondschoote, Killem, Merckeghem, Millam, Quaedrypre, Warhem et Wulverdinghe ;*
- *Communauté de Communes Flandre Lys pour la commune de Lestrem ;*

pour les compétences 1 « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » et 3 « lutte contre les nuisibles ».

Nous avons pris connaissance de ces décisions concordantes, par envoi de l'USAHN, réceptionné le 18 juillet 2017, nous invitant à faire connaître notre avis sur ce mouvement intercommunal et ce, en application de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Nous vous invitons donc, dès lors que rien ne s'y oppose, à vous prononcer favorablement sur ces adhésions de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre pour les communes de Bissezeele, Crochte, Eringhem, Hondschoote, Killem, Merckeghem, Millam, Quaedrypre, Warhem et Wulverdinghe et de la Communauté de Communes Flandre Lys pour la commune de Lestrem à l'USAHN.

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 21 septembre 2017.*

M. LE MAIRE –

Ce soir, nous vous demandons d'accepter l'adhésion de la Communauté de communes des Hauts de Flandre et de la Communauté de communes Flandre Lys pour les compétences 1 et 3.

Comme Roncq est membre de l'USAHN, il est demandé à chaque ville de se prononcer sur ces adhésions.

Sans question particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.07 - OURAGAN IRMA - Urgence Caraïbes - Versement d'une subvention exceptionnelle

Le mercredi 6 septembre 2017, les Iles françaises de Saint-Barthélemy et Saint-Martin ont été balayées par le passage de l'Ouragan Irma, classé en phénomène cyclonique de catégorie 5 (catégorie la plus élevée sur l'échelle de Saffir-Simpson). Il s'agit d'un des ouragans les plus puissants jamais enregistrés dans les Antilles et l'un des plus extrêmes ayant survolé l'Atlantique avec des rafales de vents à plus de 300 km/h.

Les images retransmises par les différents médias nous ont fait prendre conscience de l'ampleur de la catastrophe qui s'est abattue sur ces populations et de la détresse à laquelle elles doivent faire face.

Selon les premiers constats, l'Ile de Saint-Martin a été détruite à 95 %. Les populations sont privées d'eau potable et d'électricité. Concernant l'Ile de Saint-Barthélemy, la centrale électrique est détruite. A cela s'ajoutent des dégâts considérables pour les habitants : maisons détruites, toits arrachés, voitures retournées, arbres déracinés, bâtiments municipaux hors d'usage...

Face à un tel drame, la ville de Roncq souhaite apporter un soutien financier à ses compatriotes comme elle a déjà pu le faire dans le passé.

Différentes associations reconnues d'utilité publique se sont manifestées et notre choix s'est porté sur la Fondation de Lille « Urgence Caraïbes » afin de soutenir le travail des ONG sur le terrain.

Cette fondation mutualise les fonds collectés sur le territoire et sélectionne les projets d'associations de manière cohérente et coordonnée par l'intermédiaire de son comité d'éthique et d'arbitrage. Elle finance des dépenses ciblées sur présentation de justificatifs et communique le bilan des actions aux donateurs.

Dès l'instant où cette initiative reçoit un accueil favorable de votre part, nous vous demandons de bien vouloir accepter le versement d'une subvention exceptionnelle en faveur de la Fondation de Lille, d'un montant de 5.000 €. Cette dépense est imputée au chapitre 67 (article 6745). Les crédits budgétaires ont été alloués.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 21 septembre 2017.

M. LE MAIRE –

Vous le savez tous, l'ouragan Irma a détruit à 95 % ces îles ce qui a eu pour conséquences que des familles se sont retrouvées à la rue, que des structures ont été mises à terre, rendant la vie sur les sites très difficile.

J'ai voulu que la ville de Roncq s'associe à un dispositif de subvention par le biais de la Fondation de Lille pour apporter notre soutien financier de 5.000 € et avoir un suivi. Cela

nous permettra de suivre ce qui se passe là-bas, d'aider financièrement toutefois sur des dépenses bien ciblées, bien repérées et répondant aux besoins des personnes, d'apporter un soutien financier à des personnes qui sont dans la nécessité pour reconstruire ces îles.

Nous connaissons tous ces îles par les cartes postales ; nous avons tous de belles images dans les yeux. Cette fois malheureusement, ce sont des images catastrophiques.

Ce soir, je demande donc au Conseil municipal de nous associer et de voter cette aide (unanimement je l'espère) qui sera portée par la Fondation de Lille.

Ce sera également un point de départ dans la mesure où une urne sera mise à disposition au Guichet unique pour que les Roncquois qui le souhaitent, au nom de la Fondation de Lille, apportent leur contribution pour compléter les 5.000 € de la ville de Roncq.

Sans demande particulière, je soumetts au vote. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie vivement pour l'aide que vous apportez ainsi aux sinistrés de l'ouragan Irma.

1.08 - ACADEMIE MUNICIPALE D'INITIATION SPORTIVE (AMIS) - Convention annuelle d'objectifs 2016/2017 - Consolidation des comptes - Prolongation pour la période scolaire 2017/2018

Par convention annuelle d'objectifs, un partenariat a été mis sur pied avec des clubs sportifs, sous l'appellation l'Académie Municipale d'Initiation Sportive (A.M.I.S.) avec pour objectif d'offrir un parcours de découvertes sportives (hors temps scolaire) aux enfants fréquentant les écoles primaires (publiques ou privées), avec priorité aux enfants roncquois.

Ces clubs partenaires sont au nombre de TREIZE :

- *Le BMX CLUB ;*
- *La BOULE FERREE RONCQUOISE*
- *E.O.L.E.*
- *L'ETOILE SPORTIVE RONCQUOISE*
- *Les FRANCS-ARCHERS*
- *Le JUDO CLUB*
- *Le TENNIS CLUB*
- *L'ULJAP*
- *L'USR BASKET*
- *L'USR NATATION*
- *L'USR GYMNASTIQUE*
- *Le VOLLEY-BALL RONCQ*
- *Le CERCLE DE BOURLE ST-LOUIS*

Au titre de l'année 2016/2017, nous avons octroyé un subventionnement prévisionnel d'un montant total de 8.630 €.

Conformément à notre délibération n° 29/09/2016/61 du 29 septembre 2016, il appartient à l'assemblée délibérante de consolider les comptes au titre de l'année précitée et d'en arrêter les montants définitifs ainsi que les reliquats ou d'éventuels déficits.

Par ailleurs, ce dispositif étant reconduit pour l'année 2017/2018, il convient dès à présent d'en fixer le préfinancement basé sur le même principe d'une participation financière municipale à raison de 30 € par séance (heure/groupe).

Le tableau repris ci-dessous le bilan financier ainsi que le préfinancement municipal pour la période 2017/2018, pour un montant total de 11 760 €, prévu au chapitre 65 - imputation budgétaire 6574 - sous fonction 40.

De la même manière que ce soir et au terme de l'année 2017/2018, nous aurons à nous prononcer sur la validation des comptes définitifs.

Prévisions AMIS 2017-2018

ACTIVITÉS	JOURNÉE	Séances effectuées 2016-2017	Coût réel séances 2016-2017	SUBVENTION VERSEE 2016-2017	séances prévues 2017-2018	Coût (30€/séance)	RAPPEL / REPORT 2016-2017	coût prévisionnel 2017/2018
1 Tennis de table	lundi CP au CM2	18	540 €	1 270 €	31	930 €	-730 €	200 €
2 Volley Ball	vendredi CP au CM2	29	870 €	510 €	33	990 €	360 €	1 350 €
3 BMX	mardi CP au CM2	15	450 €	730 €	12	360 €	-280 €	80 €
4 Judo	lundi CP au CM2	18	540 €	0 €	31	930 €	460 €	1 390 €
5 Tir à l'arc	lundi CE2 au CM2	43	1 290 €	1 180 €	31	930 €	110 €	2 030 €
	vendredi CE2 au CM2				33	990 €		
6 Tennis	jeudi CE2 au CM2	31	930 €	250 €	32	960 €	680 €	1 640 €
7 Danse	Vendredi CP/CE1	12	360 €	120 €	13	390 €	240 €	630 €
8 Football	jeudi CP au CM2	13	390 €	800 €	32	960 €	-410 €	550 €
9 Boule ferrée	mardi CE2 au CM2	8	240 €	0 €	12	360 €	160 €	520 €
10 Gymnastique	mardi CP/CE1	25	750 €	190 €	32	960 €	560 €	2 510 €
	vendredi CE2 au CM2				33	990 €		
11 Natation	samedi CP au CM2	19	570 €	850 €	32	960 €	-280 €	680 €
12 Basket	jeudi CP au CM2	23	690 €	1 830 €	32	960 €	-1 140 €	-180 €
13 Bourle	lundi CP au CM2	11	330 €	900 €	31	930 €	-570 €	360 €
TOTAL				8 630 €		12 600 €	870 €	11 940 €

(1) Le rappel de 80€ sur la période 2015/2016 est récupéré sur la consolidation 2016/2017

(2) Associations qui ne participent pas à toutes les périodes

(3) Le rappel de 180 € sera récupéré sur la consolidation 2017/2018

Si l'ensemble de ces dispositions reçoit votre agrément, nous vous proposons d'autoriser le Maire à intervenir à la signature de l'avenant n° 6 (projet joint en annexe).

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 21 septembre 2017.*

M. LE MAIRE –

Monsieur DA SILVA, je vous laisse la parole.

M. DA SILVA –

Merci, Monsieur le Maire.

Nous vous proposons la prolongation du dispositif AMIS (Académie Municipale d'Initiation Sportive). Comme chaque année, il s'agit de consolider les comptes 2016/2017 et de provisionner la période 2017/2018.

A ce jour, sans reprendre tous les éléments que vous pouvez relire à l'écran, 13 clubs, listés dans la délibération, participent à cette AMIS, accueillent des enfants par périodes scolaires. Chaque année, nous leur accordons une avance pour qu'ils puissent fonctionner puis les comptes sont consolidés en fonction du nombre d'enfants qui ont réellement pratiqué dans chaque club.

Juste une précision : 135 enfants ont bénéficié de cette initiation pour la période 2016/2017 ! Ce n'est pas mal et je suis certain que les clubs sportifs sont satisfaits de cette initiation parce qu'elle permet à des jeunes de trouver leur sport. En effet si, parfois, ce n'est pas tout à fait le sport qu'ils souhaitent, ils peuvent ainsi faire plusieurs initiations avant de s'inscrire définitivement.

Voilà ce qui vous est proposé ce soir.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur DA SILVA.

Il est vrai que c'est un beau projet ; on en parlait encore l'année dernière. Les chiffres fluctuent mais on est arrivé à un régime logique par rapport au nombre d'inscriptions. C'est bien que les enfants puissent découvrir. Quand on va dans les clubs, on voit des enfants qui, pendant quelques semaines, découvrent un sport sans forcément prendre une adhésion ou une licence. Je crois que beaucoup d'enfants sont passés par là avant de choisir un club. C'est très bien, c'est une bonne initiative. Il faut continuer à aider les clubs et faire en sorte qu'ils puissent accueillir ces enfants.

Sans question ni remarque, je sou mets au vote. Qui est pour ?

UNANIMITE, merci.

1.09 - METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Approbation du Conseil municipal du rapport de la CLETC sur le transfert de produits et de charges liés à l'intégration de 5 communes suite à la fusion avec la Communauté de communes des Weppes, l'instauration de la taxe de séjour et la reprise des Espaces Naturels Métropolitains (ENM) - Avis du Conseil municipal

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT) est chargée de procéder à l'évaluation de la charge financière nette des compétences transférées des communes à la Métropole Européenne de Lille (MEL).

La CLECT s'est réunie le 29 juin 2017 pour examiner la valorisation des transferts de charges et de produits liés à :

- l'intégration de cinq communes suite à la fusion avec la Communauté de Communes des Weppes,*
- l'instauration de la taxe de séjour,*
- la reprise des Espaces Naturels Métropolitains (ENM).*

Le rapport, approuvé à la majorité des membres de la commission et qui est joint en annexe à la présente délibération, n'a pas d'incidence sur l'attribution de compensation versée à la Ville de Roncq.

Il vous est donc demandé d'approuver le présent rapport de la CLECT et la valorisation des charges et des produits transférés à la MEL.

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 21 septembre 2017.*

M. LE MAIRE –

Monsieur GILME, nous vous écoutons à propos de la CLETC.

M. GILME –

Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération concerne simplement l'assemblée plénière de la CLETC (Commission Locale d'Évaluation des Transferts des Charges) du 29 juin 2017 et il s'agit d'analyser les charges que les communes vont transférer au niveau de la métropole. Lors de cette assemblée, on a examiné trois thèmes :

1. l'intégration des cinq communes suite à la fusion avec la Communauté de communes des Weppes.

Ce point-là ne nous concerne pas.

2. L'instauration de la taxe de séjour.

Nous ne sommes pas non plus concernés puisque nous n'avons pas d'office de tourisme et nous ne collectons pas la taxe de séjour.

3. La reprise des Espaces Naturels Métropolitains par la MEL.

Globalement suite à cette réunion, il n'y a pas d'incidence sur l'attribution de compensation au niveau de la ville de Roncq. La CLETC nous demande simplement d'examiner ce rapport et de statuer sur son contenu.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur GILME.

Ce rapport ne soulevant pas de questions, je le soumets au vote. Qui est pour ?

UNANIMITE, merci.

1.10 - ADMISSION EN NON-VALEUR - Exercices 2014 - 2015 et 2016

Pour permettre l'apurement de ses comptes, le Comptable Public de la Commune a dressé les états des produits irrécouvrables relatifs aux exercices 2014, 2015 et 2016. En conséquence, il sollicite l'admission en non-valeur des titres correspondants dont le montant s'élève aux sommes suivantes :

Exercice 2014 :	53,04 €
Exercice 2015 :	13,82 €
Exercice 2016 :	176,11 €
TOTAL :	242,97 €

Le détail par redevable est donné dans le tableau ci-après avec les motifs d'irrécouvrabilité invoqués par le Comptable.

DETAIL DES PRODUITS IRRECOURVABLES

Exercices	Référence des pièces	Objet	Montant	Motifs d'irrécouvrabilité
2016	Titre 856	Frais de garderie scolaire	7,80 €	RAR inférieur seuil poursuite
		TOTAL POUR LE REDEVABLE	7,80 €	
2014	Titre 601	Frais de restauration scolaire	39,78 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	Titre 682	Frais de restauration scolaire	13,26 €	Combinaison infructueuse d'actes
		TOTAL POUR LE REDEVABLE	53,04 €	
2016	Titre 896	Frais de récré anime	0,01 €	RAR inférieur seuil poursuite
		TOTAL POUR LE REDEVABLE	0,01 €	
2015	Titre 1267	Frais de restauration scolaire	13,82 €	Combinaison infructueuse d'actes
2016	Titre 136	Frais de garderie scolaire	16,65 €	Combinaison infructueuse d'actes
2016	Titre 137	Frais de restauration scolaire	31,84 €	Combinaison infructueuse d'actes
2016	Titre 45	Frais de garderie scolaire	12,40 €	Combinaison infructueuse d'actes
2016	Titre 46	Frais de restauration scolaire	21,89 €	Combinaison infructueuse d'actes
2016	Titre 601	Frais de restauration et de garderie scolaire	11,56 €	Combinaison infructueuse d'actes

		TOTAL POUR LE REDEVABLE	108,16 €	
2016	Titre 854	Frais école de musique	21,16 €	RAR inférieur seuil poursuite
		TOTAL POUR LE REDEVABLE	21,16 €	
2016	Titre 857	Frais de restauration scolaire	8,96 €	RAR inférieur seuil poursuite
		TOTAL POUR LE REDEVABLE	8,96 €	
2016	Titre 178	Frais de restauration scolaire	43,84 €	Combinaison infructueuse d'actes
		TOTAL POUR LE REDEVABLE	43,84 €	
		TOTAL GENERAL	242,97 €	

Ces motifs n'appelant pas d'observation particulière, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'admettre en non-valeur ces différents produits irrécouvrables.

La dépense correspondante sera imputée au budget 2017, sur le compte 6541 « Créances admises en non-valeur » - sous-fonction 01 (opérations non ventilables).

La commission municipale plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 21 septembre 2017.

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, nous vous écoutons.

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

L'admission en non-valeur, c'est une délibération qui revient chaque année cette fois pour les exercices 2014 à 2016 : ce sont donc des produits irrécouvrables que le Receveur principal d'Halluin nous a demandé de constater pour un montant total de 242,97 € : impayés pour frais de garderie scolaire, frais de restauration scolaire et frais d'école de musique.

Ces montants sont toutefois minimes et concernent souvent des familles parties sans laisser d'adresse. Par conséquent, le Receveur principal d'Halluin a beaucoup de difficultés à les retrouver et, à un moment donné, il faut constater cette perte dans nos recettes.

M. LE MAIRE –

Je crois que ces impayés ont bien diminué.

M. BOSSUT –

Ils diminuent chaque année. Parfois, sur certaines années, il y a une ou deux familles auprès desquelles on a beaucoup de difficultés à recouvrer les créances notamment pour l'année 2016. Mais si vous prenez l'exercice 2015 c'est un montant de 13,82 € dont très mineur. En fait, le service du Guichet unique est très vigilant au recouvrement de ces créances.

M. LE MAIRE --

Merci, Monsieur BOSSUT.

Y a-t-il des questions ? (Pas de demande). Je soumetts au vote. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.11 - EXERCICE BUDGETAIRE 2017 - Décision modificative n° 1 - Ajustements de crédits

Après nos décisions budgétaires des 9 février et 18 mai 2017 (respectivement délibérations n°09/02/2017/05 et n°18/05/2017/26) ayant trait respectivement au vote du budget primitif 2017 et du budget supplémentaire, nous vous proposons ce soir d'examiner la décision modificative n°1 de l'exercice budgétaire en cours.

Celle-ci est équilibrée à hauteur de 133 000 € toutes sections confondues (fonctionnement et investissement).

Sont prévus des ajustements de crédits au sein de chaque section, répartis de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses -

Chapitre 011 - Charges à caractère général	- 142 000 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	+ 10 000 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	- 5 000 €
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	- 30 000 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement (ordre)	+ 100 000 €
Chapitre 042 - Amortissements (ordre)	+ 10 000 €
TOTAL	- 57 000 €

Recettes -

Chapitre 73 - Impôts et taxes	- 20 260 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	- 36 740 €
TOTAL	- 57 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses -

Chapitre 20 - Immobilisations Incorporelles	- 26 885 €
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	+ 80 000 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	- 122 815 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	+ 159 700 €
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	+ 20 000 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	+ 80 000 €
TOTAL	+ 190 000 €

Recettes -

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers	+ 50 000 €
Chapitre 024 - Produits des cessions	- 50 000 €
Chapitre 021 - Virement de la section d'investissement (ordre)	+ 100 000 €
Chapitre 042 - Amortissements (ordre)	+ 10 000 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	+ 80 000 €
TOTAL	+ 190 000 €

Les documents joints en annexe constituent la matérialisation de cette décision modificative n°1.

Il vous est donc proposé d'émettre un avis favorable sur l'ensemble des présentes dispositions.

*La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance du 21 septembre 2017.*

M. LE MAIRE --

Monsieur BOSSUT, merci de présenter cette délibération.

M. BOSSUT --

Cette décision modification fait suite aux votes du budget et du budget supplémentaire ; c'est un ajustement technique uniquement.

Cette DM s'équilibre à hauteur de 133.000 € toutes sections confondues, fonctionnement et investissement.

Section de fonctionnement.....	- 57.000 €
Section d'investissement.....	+ 190.000 €

La baisse est principalement due à l'arrêt des TAP pour environ 90.000 € pour l'année 2017 puisque nous sommes passés à la semaine de 4 jours.

Une diminution également en recettes puisque l'Etat n'abonde plus puisqu'il n'y a plus d'accompagnement de TAP.

Au niveau des recettes de fonctionnement, une baisse de dotation de l'Etat. Nous avons fait une prévision et, au niveau des rôles que nous avons reçus, c'est en diminution.

Les autres articles sont des ajustements de crédits ; je pense que vous les avez examinés en Commission plénière.

En section d'investissement, on ajoute 190.000 € ; il y a eu des ajustements divers des travaux impactant les équipements sportifs, notamment les terrains de foot, les équipements scolaires, l'école Brel, bureaux, équipements pour espaces verts et services techniques.

Une hausse de près de 160.000 € pour un ajustement dans les travaux de l'école Kergomard et début du démarrage à l'école Neruda pour 110.000 € (démarrage des travaux fin d'année) et versement d'une avance de fonds aux entreprises.

Une subvention d'équipement, dont la délibération vous sera présentée dans quelques instants, sera versée à un bailleur social pour la construction de logements sociaux sur le territoire roncois : 80.000 € qui viendront en déduction de notre pénalité loi SRU que l'on retrouvera l'année N+2.

En section de fonctionnement, on a dégagé un autofinancement supplémentaire de 100.000 € qui permet d'abonder nos investissements sans recourir à l'emprunt.

Je rappelle qu'à ce jour l'autofinancement BP + BS + DM est de 800.000 €.

Des recettes supplémentaires de TVA puisqu'elles sont supérieures aux prévisions que nous avons faites en BP.

Voilà, globalement, la présentation de la DM ; il y en aura certainement une DM complémentaire que je vous soumettrai au moment de la présentation du DOB pour des ajustements définitifs en fonction de la réalisation des travaux.

Je pense que les travaux non réalisés seront reportés sur l'année 2018. Pas la peine de laisser des travaux non réalisés au budget ; je pense qu'il vaut mieux les diminuer comme nous le faisons chaque année.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BOSSUT.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Je n'ai pas de question particulière ; je voudrais simplement vous remercier pour les réponses à toutes les questions que j'ai posées en Commission. Toutefois, comme d'habitude et comme c'est votre budget même si c'est un budget technique, nous nous abstiendrons.

M. LE MAIRE –

On peut effectivement remercier le Service qui communique rapidement les informations ainsi que M. GILME.

Sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq »

Abstentions « Roncq Avenir »

Merci.

**1.12 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIERE AU PROFIT DE NOTRE LOGIS -
Opération des 9 et 11 rue des Frères Bonduel**

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain dite SRU du 13 décembre 2000 exige des Communes de plus de 3 500 habitants appartenant à une agglomération de plus de 50 000 habitants et comprenant au moins une Commune de plus de 15 000 habitants, de disposer d'une offre de Logements Locatifs Sociaux (LLS) à hauteur minimale de 25 % du nombre de résidences principales (article L 302-5 du Code de la Construction et de l'Habitation - CCH).

A défaut d'atteindre ce taux, un prélèvement est opéré sur les recettes fiscales de la Commune, calculé sur la base de 25 % du potentiel fiscal par habitant, multiplié par le nombre de Logements Locatifs Sociaux (LLS) manquants (article L302-7 du CCH).

Certaines dépenses engagées par la Commune peuvent cependant être déduites de ce prélèvement, notamment les subventions foncières pour leur montant intégral, quelle que soit leur forme, qui bénéficient directement aux propriétaires ou maîtres d'ouvrages qui réalisent sur des terrains des opérations ayant pour objet la création de logements locatifs sociaux (article R 302-16 du CCH).

Dans les faits, la Commune de Roncq est concernée par la loi SRU, et si depuis 2008 elle était exemptée de tout prélèvement car réunissant 2 conditions cumulatives d'un taux de plus de 15 % de LLS et de la perception de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), en 2017 en revanche, la perte du bénéfice de la DSU nous a exposés à une pénalité de 88 431,17 € pour les 383 LLS manquants au dernier recensement du 1^{er} janvier 2016.

A partir de ce constat, plutôt que de verser une pénalité qui bénéficie à la Métropole Européenne de Lille (celle-ci ayant conclu une convention de délégation de compétence de l'aide à la pierre), nous vous proposons de soutenir ponctuellement certaines opérations et en l'occurrence par la présente délibération, d'approuver le subventionnement de l'opérateur Notre Logis pour un aménagement coûteux : la construction aux 9 et 11 rue des frères Bonduel d'une résidence seniors de 8 logements (5 PLUS et 3 PLAI), qui sera en lien avec la maison de retraite toute proche.

Ce projet introduit et soutenu par la Ville est accepté par Notre Logis sous réserve d'un subventionnement municipal de 80 000,00 € car même avec ce versement, le financement du projet par Notre Logis reste au-delà de leurs critères d'équilibre d'exploitation habituels.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante ce qui suit :

- à l'issue des travaux, de verser une subvention foncière de 80 000 € à Notre Logis pour son opération à réaliser aux 9 et 11 rue des frères Bonduel ;

- d'en solliciter la déduction sur le prélèvement exigé deux ans après le versement (la dépense ayant été engagée pendant « le pénultième exercice » comme mentionné à l'article L 302-7 du CCH), voire également les 2 années qui suivent cette déduction (puisque aux termes de l'article L 302-7 du CCH, si le montant des dépenses est supérieur au prélèvement d'une année, le surplus peut être déduit du prélèvement des deux années suivantes).

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 21 septembre 2017.*

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, nous vous écoutons.

M. PETILLON –

Merci, Monsieur le Maire.

Pour présenter cette délibération, je commencerai la lecture par la fin puisque c'est une conséquence du problème qui nous avait été posé : il y a quelques années le n° 9 de la rue des Frères Bonduel était en vente et avait cette particularité d'avoir un terrain vraiment très long. Etant situé en centre-ville, la Ville a souhaité sa préemption parce qu'elle avait, à l'époque, une petite idée en tête : nous avons rencontré l'association Habitat Humanisme à laquelle nous avons proposé d'y créer quelques appartements pour des personnes en grande difficulté et suivies par cette association.

Pour diverses raisons, le projet n'a pas abouti, néanmoins la préemption était faite.

Mais nous nous disions qu'il y aurait toujours un amateur pour une telle opération et voyant également dans le foncier un terrain tout en longueur, qui jouxtait d'une part l'entreprise Catry et d'autre part la Maison de retraite.

Pour en avoir parlé avec la Directrice, celle-ci nous a dit avoir un projet de création d'une vingtaine de lits qui devait s'étendre sur le côté, comme je vous le montre sur la projection. Elle s'est dit : *ce terrain d'environ 800 m² nous intéresse bigrement et nous serions amateurs de l'inclure à l'extension de la Maison de retraite.*

Restait le problème de la maison sur la partie avant. Le bailleur pressenti sur le projet, à savoir Notre Logis s'est dit : *de toute façon, si le terrain à l'arrière est pris par quelqu'un d'autre, je n'y vois pas d'inconvénient car ce terrain est trop long ; on ne recherche pas des*

terrains aussi longs mais, au contraire, un peu plus petits ne serait-ce qu'au niveau des espaces verts.

Ils se sont donc intéressés à ce dossier.

Puis en discutant avec les collègues élus au Conseil d'administration de la Maison de retraite, avec la Directrice de la Maison de retraite, Mme MUTEBA, nous avons proposé un projet : *si on y faisait un projet d'habitat entièrement social à destination des anciens qui seraient suivis par la Maison de retraite à savoir que ces logements s'adresseraient plutôt à des couples encore suffisamment valides pour pouvoir habiter dans un logement situé à proximité, qui leur donne ainsi une forme de sécurité, cela ne serait pas mal.*

L'idée a été trouvée originale ; c'est un produit un peu nouveau puisque c'est la proximité de la Maison de retraite qui l'a provoqué. Notre Logis s'est donc intéressé à un projet sur cet habitat n° 9. Mais très vite est apparu que ce foncier n'était pas facile car pas très large, pas très grand.

Juste à côté la maison (indiquée par une croix rouge sur la projection) appartenait à Vilogia. Cela fait partie de ce que l'on appelle le social diffus. A l'époque, il y a très longtemps, la maison était occupée par une grande famille ; la dame est partie et la maison est donc vide mais il y a de nombreuses restaurations à faire.

Notre Logis a vu son collègue Vilogia : *si vous cédez le foncier, ne pourrait-on pas faire un seul et même projet qui regroupe ces deux maisons.*

Une pré-étude a ainsi été faite.

Pour réaliser un projet à cet endroit, compte tenu des normes de parking actuelles, il fallait malgré tout en réaliser un, bien que ce soit un habitat pour des personnes assez âgées. Or la création d'un porche en façade fusillait le parking au niveau équilibre financier. Un accord a donc été trouvé : passer par la Maison de retraite pour aller sur un parking à l'arrière.

En recalculant, en remoulinant à nouveau, on est sur 8 logements (R+2) pour rester dans un panel raisonnable, Notre Logis souhaitait installer, malgré tout, un ascenseur bien qu'il n'y ait que deux étages et, compte tenu de l'âge des résidents futurs, a élaboré un projet. Malheureusement on n'arrivait pas « à boucler les deux bouts » bien que l'argent frais introduit dans le montage financier était important de la part de Notre Logis.

Effectivement les bailleurs mettent parfois de l'argent frais dans les programmes à hauteur de 10, 15, 20, 30 %.... Dans ce projet, c'était beaucoup plus et, même en faisant le maximum, il leur manquait 80.000 € pour boucler l'opération.

J'arrive maintenant à l'objet de la délibération : il se fait que la ville de Roncq est éligible cette année à la loi SRU. Jusqu'à présent, nous n'avions pas payé de pénalités parce que la Ville avait, dans un premier temps, un taux de logements sociaux supérieur à 15 %... Je rappelle que la loi imposait 25 % mais, notre taux étant supérieur à 15 %, la Ville n'était pas dans le rouge mais dans l'orange. Nous étions donc éligibles à la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) et nous étions donc dispensés de pénalités.

Malheureusement tout a une fin et c'est le cas !

A partir de là comme les pénalités sont calculées sur le nombre de logements manquants et, sur Roncq il manquait 383 logements locatifs sociaux, nous avons donc une amende de 88.430 €.

Cette amende étant versée à la Communauté dans le cadre de ce qu'on appelle l'aide à la pierre, la loi prévoit toutefois que la ville, pénalisée par cette amende, puisse abonder chez un bailleur social un programme en difficulté pour boucler le montage.

Notre Logis s'est donc adressé à la ville de Roncq : *pouvez-vous nous aider ? Il nous manque 80.000 € pour boucler l'opération de la rue des Frères Bonduel.*

Nous avons donné notre accord et c'est l'objet de la délibération.

Nous avons aussi rencontré les services de la Préfecture, par rapport à ce dossier, qui nous ont dit n'avoir pas d'opposition à ce que nous puissions flécher 80.000 € sur le bailleur Notre Logis.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur PETILLON.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur WABANT.

M. WABANT –

Sur l'aspect purement technique de la délibération qui nous est soumise, utiliser de façon intelligente une amende ou une pénalité, c'est toujours une bonne chose même si nous rappelons que le mieux, c'est quand même de ne pas en avoir plutôt que de les utiliser intelligemment. Néanmoins cela permet de parler de ce projet de Notre Logis qui nous paraît tout à fait intéressant, non pas seulement parce qu'il correspond à ce que nous avons mis dans notre programme mais, en outre, parce qu'il permet de trouver des moyens pour que la Maison de retraite serve de centre de soins aux personnes âgées et de construire un habitat autour de cet équipement qui permette des étapes intermédiaires.

Ce projet de Notre Logis va tout à fait dans ce sens et il est tout à fait conforme à ce que l'on pourrait souhaiter.

On espère que ce qui se passera aussi sur le site de Pergaud, situé également à proximité de la Maison de retraite, permettra d'aller dans le même sens.

Si je reviens sur le sujet, nous l'avions évoqué en Commission municipale et Monsieur l'Adjoint vient de révoquer la bande de terrain qui va être rétrocédée à la Maison de retraite. A ce propos, il a dit : *malheureusement la MEL (c'est elle qui est aujourd'hui propriétaire de ce terrain) n'a pas voulu faire d'effort financier pour le vendre peut-être un peu moins cher que le prix qu'elle en a réclamé.*

Nous nous sommes dit : *n'y aurait-il pas possibilité, comme pour d'autres opérations, que la Commune fasse du « portage » sur cette partie de terrain qui serait rachetée et la revendre à la Maison de retraite à un prix inférieur ? ce qui permettrait d'une certaine façon de donner une subvention à cette Maison de retraite dont tout le monde dit qu'il faut l'aider à continuer à faire son travail et à se développer. C'est peut-être l'occasion de le faire.*

Je ne sais pas s'il est encore temps !..

Si on nous l'avait demandé plus tôt, peut-être aurait-on pu le proposer plus tôt ?

S'il n'est plus temps, peut-être pourra-t-on en redébattre dans le cadre d'une subvention au profit de la Maison de retraite ?

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, je vous en prie.

M. PETILLON –

C'est ce que nous avons fait. Peut-être ai-je sauté un chapitre pour ne pas trop allonger les explications, nous en avons été surpris les premiers : lorsque la Maison de retraite a dit à la MEL, *pouvez-vous faire un effort ?...* La seule délibération qui sortait pour la Maison de retraite ne marchait pas puisque la Communauté y disait : pour les bailleurs sociaux !

Or la Maison de retraite n'est pas un bailleur social.

On a eu beau « essayer de défendre le bout de gras » auprès du Vice-Président en charge, il a répondu par la négative, expliquant que la MEL serait en porte-à-faux par rapport à la délibération.

Pour le portage, on a fait une autre proposition et il est assuré par Notre Logis qui s'est effectivement porté acquéreur de l'ensemble et non pas seulement de ce qui était utile à son

projet. Et il revend à un prix bien moindre (je crois que c'est quatre fois moins) à la Maison de retraite.

C'est donc Notre Logis qui a fait le portage. Il avait déjà à supporter l'acquisition du n° 11 auprès de Vilogia. C'est pourquoi (je le rappelle) l'opération était en déséquilibre.

M. LE MAIRE-

C'est clair ; cela va dans le sens de votre demande. Le portage a été fait autrement mais cela convient aussi bien à la Maison de retraite qu'à Notre Logis. Et on lui apporte encore un complément avec cette subvention de 80.000 €.

L'aide est faite et je peux vous assurer que la Maison de Retraite et Mme MUTEBA (sous le contrôle de Claudine) font un gros travail parce que de grosses échéances arrivent dont cette rénovation prévue. Cela ne va pas multiplier par deux le nombre de lits mais donner un certain confort aux résidents de la Maison de retraite qui en avaient bien besoin.

C'est un beau projet et je transmets tous mes vœux à Mme MUTEBA et à son équipe pour le mener à bien.

M. PETILLON –

Je n'ai pas de plan plus précis à vous présenter. Nous avons quelques esquisses que nous a transmises l'architecte mais ce sont uniquement ce que j'appelle des plans de cellules. Pas de plan de façade, rien pour l'instant !

On fait un travail soigné compte tenu de l'âge des personnes qui pourraient y résider et on adaptera ce plan de façon un peu plus pointue que pour des logements classiques.

M. LE MAIRE –

Sans autre demande d'intervention, je sou mets au vote. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.13 - PARKING RUE PAUL-ESPEELS - Déclassement du parking - Cession

Monsieur Jean-Jacques GRIMBERT qui réside 4 ter de la Malcense à Roncq a contacté la municipalité à l'effet d'acquérir la propriété communale à usage de parking située rue Paul Espeels, avec pour projet d'y construire un petit immeuble à usage de bureaux.

Une réunion avec l'ensemble des riverains contigus à ce parking a mis au jour l'intérêt de certains d'entre eux de se rendre pareillement propriétaire d'une partie de l'assiette foncière :

- *Monsieur et Madame DESRUMAUX - 4 bis rue de la Malcense,*
- *Monsieur et Madame BROCHOT - 4 rue de la Malcense.*

Afin de donner satisfaction à l'ensemble des demandeurs, il est convenu de découper le terrain en trois parties suivant le plan joint en annexe qui matérialise in fine, un prolongement sur la rue Paul Espeels, des fonds de propriété des consorts GREMBERT, DESRUMAUX et BROCHOT.

Pour les travaux qui pourraient être engagés par les futurs propriétaires (clôture, extension...), l'attention des candidats acheteurs a été appelée sur le rendu attendu en termes de séquence urbaine cohérente qui nécessite une démarche architecturale coordonnée, en termes de matériaux notamment.

Suivant courrier du service des Domaines en date du 2 décembre 2016, la parcelle cadastrée AK 333 d'une surface de 472 m² a été évaluée pour un montant de 105 000,00 €, soit un prix de 222,46 € le m² que nous vous proposons de retenir pour chacune des trois cessions à réaliser, étant précisé que les frais de géomètre liés à la division, seront à la charge des acquéreurs.

Par ailleurs, la cession du parking suppose sa sortie du domaine public, laquelle induit une désaffectation (pour faire cesser l'affectation du terrain à un usage public) et un déclassement (pour faire entrer le bien dans le domaine privé, aliénable).

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante de :

- *prononcer la désaffectation et le déclassement du parking.*
- *d'approuver la cession de la parcelle AK 333 aux consorts GREMBERT, DESRUMAUX et BROCHOT pour un prix de 222,46 € le m². Sur ce point il est rappelé que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs.*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à la régularisation du dossier.*

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 21 septembre 2017.*

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, nous vous écoutons à propos du parking rue Paul-Espeels.

M. PETILLON –

Merci, Monsieur le Maire.

Il y a plus d'un an, nous avons été approchés par un résident de la rue de la Malcense au numéro 4ter, M. GREMBERT, qui habite la maison que je vous montre sur la projection, qui est en fond de jardin et riveraine du parking qui se trouve à l'arrière.

Ce parking est propriété communale et non pas domaine public communautaire : cadastré AK333 d'une surface de 472 m².

Ce monsieur, courtier en assurances pour le monde économique sur Tourcoing, nous a posé la question benoîtement : *seriez-vous vendeurs du terrain derrière ? Je souhaiterais y ramener mes bureaux.*

On est sur un parking que certains décrivent comme s'y passant des choses plus ou moins sombres parfois compte tenu de sa situation, relativement peu utilisé (c'est vrai), utilisé quand il y avait des matchs de foot mais vous connaissez l'avenir de ces espaces sportifs.

La question nous a donc été posée par cette personne qui est intéressée par cet achat.

Nous n'avons pas refusé. Nous avons engagé le débat avec ce monsieur et, très vite, nous lui avons dit : *nous n'allons pas faire du saucissonnage, vous achetez le tout !* Il n'était pas interdit de penser qu'il y réaliserait en même temps un petit aménagement immobilier juste à côté. Mais cela ne l'intéressait pas ; il souhaitait se concentrer sur ce qu'il voulait faire : bureaux et y ramener son entreprise.

Assez vite, il est allé voir ses voisins mais ce sujet a généré un peu de « barouf ». Nous avons donc organisé une réunion publique avec les voisins qui étaient au nombre de six.

Sur la projection, vous voyez qu'il y avait bien six voisins autour de ce terrain.

Sont venus M. GREMBERT, M. DESRUMAUX, M. BROCHOT, Mme FONTAINE, M. et Mme GADEYNE.

Nous avons rencontré un riverain qui n'est pas venu à cette rencontre ; il vient d'acheter la maison et est en train de la restaurer.

Il y avait un procès d'intention au départ envers la Ville : *vous nous rencontrez mais tout est déjà fait...* Nous leur avons répondu que rien n'était conclu et les avons informés du projet de M. GREMBERT *et cela tombe bien car il ne souhaite pas tout acheter. Pourriez-vous vous rencontrer, discuter ensemble d'une proposition commune sur ce terrain et, surtout, nous proposer quelque chose qui soit en même temps harmonieux.*

C'est vrai que déjà, quelque temps avant, nous avons examiné l'extension qui pouvait se faire sur les espaces sportifs (ce n'est pas un secret qu'à terme il y aura une reconquête de ces espaces). L'environnement trouvait que sur la rue Henri-Barbusse des choses heureuses se sont restaurées mais que, de ce côté-là, on était sur des fonds de parcelles... Ce n'est pas toujours très joli et on s'est dit qu'il y avait là une verrue. Donc on était ouvert à un réaménagement de ce secteur.

Au départ, M. GREMBERT avait son bâtiment (indiqué sur la carte projetée) et M. GADEYNE disait : *on est trop près de chez moi, je n'aurai plus tout le soleil qui vient du nord*. Un autre voisin se posait des questions disant : *j'aimerais bien un petit morceau du gâteau également*.

On a bien précisé : *attention, le gâteau ce n'est pas une cession gratuite, le mètre carré est quand même à un peu plus de 200 €*.

Nous les avons invités à discuter, à se rencontrer puis à revenir nous voir avec une solution. Ce qu'ils ont fait juste avant les vacances :

- Mme FONTAINE nous a écrit pour signaler qu'elle n'était pas intéressée par le projet
- Le voisin sur l'angle restaure et a indiqué qu'il avait aujourd'hui une entrée qui sera confortée directement sur la rue. Il n'était donc pas intéressé.
- M. GADEYNE évoquait le problème du petit portillon qui se trouvait au fond de son jardin...

En parlant de portillon, il est vrai que nous avons découvert, avec ce dossier, que les gens avaient des portillons pour accéder au parking. Nous n'avons pas fait de recherche pour savoir si les accès avaient été demandés et autorisés. A quoi servirait de remuer les dossiers, à quoi cela servirait-il ?... De toute façon, s'ils l'avaient, c'était depuis de très nombreuses années. Le but n'était pas de leur dire : *demain, on met des parpaings ; circulez, il n'y a rien à voir !*

On a pu trouver des accords. Il reste encore à affiner pour le portillon de M. GADEYNE : si M. GREMBERT le déplace pour le mettre à l'arrière ou s'il rentrera sur le côté. C'est un point de détail dont on s'assurera bien évidemment et que tous les intérêts sont pris en compte avant de finaliser.

Voilà donc le plan proposé aujourd'hui par M. GREMBERT :

- Son bâtiment se trouve ici (environ 80/90 m²), il rattache sa propriété
- Et dans le prolongement, M. DESRUMAUX, M. BROCHOT dans un premier temps, envisagent tout simplement de l'utiliser pour faire leur jardin ou rentrer leur voiture.

On leur a dit : *M. GREMBERT définit par son aménagement un type de clôture et définit aussi une architecture plutôt contemporaine (un bâtiment aux toitures plates). On aura la même rigueur, la même exigence pour votre clôture et la même exigence si vous réalisez quelque chose à l'arrière.*

Vu ces considérants, on a demandé une estimation des Domaines et on est à 222,46 €/m².

On vous propose donc de rétrocéder à M. GREMBERT, M. DESRUMAUX et M. BROCHOT les surfaces correspondant aux plans qui, pour l'instant, n'ont pas encore été déterminées par un géomètre. On le fera dans un deuxième temps si le Conseil municipal donne son accord à cette délibération.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur PETILLON.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

En marge de la délibération, on peut relever que le terrain de foot est maintenant officiellement mort. Quand on a fait le changement de destination du terrain, on était sur : *c'est un changement, il n'y a rien de particulier...* Désormais c'est clair et net, on sait ce que va devenir ce terrain.

Pour revenir à la délibération, on trouve très bien que l'on ait concerté avec les riverains, qu'on les laisse discuter entre eux. Des choses intelligentes peuvent en sortir.

Pour cette raison, nous voterons la délibération et nous espérons que ce genre d'initiative pourra se renouveler pour d'autres projets qui pourraient avoir lieu sur la Commune.

Enfin, même si ce terrain était peu utilisé, des cars venaient souvent y stationner. Il serait peut-être bon d'essayer de trouver un aménagement pour le stationnement de cars qui ne gêne pas la circulation lors de manifestations sportives ou autres. Je vous remercie.

M. LE MAIRE –

Avant de repasser la parole à M. PETILLON, j'ajoute que ce dossier est un exemple de concertation et nous la menons sur chaque dossier. Je sais où vous voulez en venir par rapport à cette réserve ; M. PETILLON mène des concertations sur l'ensemble des dossiers,

au fur et à mesure des besoins. Il travaille sur ces points avec les services pour essayer d'avancer.

Tout cela, en le faisant calmement et selon un rythme qui est celui de la collectivité. On ne le fait pas de façon précipitée pour présenter, parfois, des projets qui ne seraient pas forcément logiques ce qui génère parfois aussi des tracts dans lesquels on nous accuse de menaces. On ne travaille pas du tout dans ce sens et cet exemple n'est en fait pas un exemple mais la réalité.

Une première concertation ne s'est pas très bien passée au début.

Finalement la situation s'est apaisée et les gens ont compris que c'était l'intérêt de tout le monde que de trouver un terrain d'entente sur cet espace.

Je tiens à remercier Michel PETILLON et les services pour le travail qui a été mené sur ce dossier en particulier mais également sur tous les autres dossiers.

Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

Une petite précision : quand vous disiez, Monsieur ZAJDA... *on sait maintenant ce que va devenir l'espace terrain de foot*. Ce n'est pas ça qui détermine son devenir !

Ce n'est pas un secret que reconquérir la centralité, c'est un de nos objectifs.

Ce n'est pas un secret que d'avoir fait un deuxième terrain synthétique au Blanc-Four... En avoir deux sur le Blanc-Four, on se pose aussi des questions.

Ce n'est pas ce sujet qui a déclenché le fait d'abandonner ou, au contraire, d'affirmer que l'on va un jour reconquérir l'espace central. C'est tout ce que je voulais préciser.

Quant au stationnement des bus, trouver un arrêt est assez facile. Effectivement, on a dans cette rue des trottoirs assez larges qui peuvent accueillir un bus à l'arrêt et en attente de passagers. Ce n'est pas un souci ; on peut le proposer. Je vois les deux places qui ont été faites aujourd'hui, par exemple. On pourra le recomposer par rapport à ce besoin, ce peut être un arrêt provisoire de bus qui vient chercher des gens, des anciens notamment qui partent en excursion, etc. Aucun problème par rapport à cette problématique.

M. LE MAIRE –

Même dans les concertations que l'on peut avoir, les habitants de la rue de la Briquetterie ne sont pas forcément d'accord d'avoir un arrêt parce que le bus traverse cette rue. Voyez que, dans les concertations, il faut aussi écouter tout le monde afin de trouver ce qui est le mieux

adapté pour accueillir un bus, par exemple. Mais ce n'est pas forcément le meilleur endroit dans le cas présent.

Sans autre demande, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.14 - SITE ACTIVAL II - Cession

Lorsque la ville est devenue cessionnaire à titre gratuit du site ACTIVAL 2 sis 301 rue de Lille, l'objectif énoncé dans la délibération du 22 février 2011 (n°22/02/2011/03) était de constituer une réserve foncière sur un emplacement stratégique en situation de nous donner les clés pour une réflexion sur une reconquête urbaine.

Après avoir envisagé une destination culturelle et économique pour ce lieu, malheureusement avortée en raison du désengagement des différents partenaires institutionnels, notre action s'est orientée en faveur d'une opération d'habitat.

Ainsi notre conseil municipal par délibérations des 15 avril 2014 et 26 mai 2015 (respectivement n°15/04/2017/07 et n°26/05/2015/33) a approuvé pour ce secteur un changement de zonage (d'activités en habitat) et la création d'un Emplacement Réservé pour le Logement aujourd'hui repris au Plan Local d'Urbanisme par un programme de « 30 % de logements locatifs sociaux financés en PLUS et PLAI dont 20% de PLAI. Le nombre de logements locatifs sociaux ne devra pas être inférieur à 30% du nombre total de logements ».

Dans ce contexte, la ville a mandaté VILOGIA pour mener à bien une réflexion sur l'aménagement du site, la maîtrise d'œuvre en charge de ce dossier étant composée des cabinets d'architecte Escudié Fermat et Pierre Louis Carlier, le Bureau d'étude Strate, les entreprises EMA et Energélio.

A l'issue de la présentation de plusieurs esquisses, le bailleur social envisage un programme de l'ordre de 223 logements avec des bâtiments passifs. Le projet va au-delà des prescriptions PLU puisque 71 Logements Locatifs Sociaux (LLS) sont prévus (environ 32 %), complétés par une offre qui participe au parcours résidentiel des habitants de 44 logements en accession sociale (environ 20 % du programme), la partie accession privée de 108 logements serait confiée aux partenaires Icade et Cogédim.

VILOGIA propose alors de se porter acquéreur du foncier municipal composé des parcelles AL 692 (9 315 m²), AL 429 (785 m²), mais aussi des fonds cadastrés AN 152 partie (115 m²) et AN 150 partie (1 118 m²) qui situés en dehors de l'enceinte d'ACTIVAL 2, doivent accueillir l'« immeuble proue » de l'opération, l'annonce de la trame urbaine du secteur.

VILOGIA souhaite ainsi acquérir un ensemble immobilier comprenant, un bâti industriel édifié en simple RDC avec petite partie bureaux en R+1 (la quasi-totalité du bâtiment est en état de délabrement), un parking, un terrain triangulaire non bâti situé en front à rue, le tout pour une surface de 11 333 m².

Le programme proposé est aussi le fruit de l'optimisation de la constructibilité du fonds, rendue possible si VILOGIA devient titulaire d'une servitude de cour commune sur la partie du chemin rural qui longe Actival 2, soit environ 1 750 m² à matérialiser sur les parcelles AN 151 (315 m²), AN 149 (826 m²), AM 48 (299 m²), AL 687 p (environ 310 m²). Concrètement, la servitude interdit à la ville propriétaire toute construction en élévation sur la partie concernée du chemin mais permet à l'aménageur VILOGIA de déplacer virtuellement sa limite de propriété pour bénéficier de prospects plus avantageux.

L'offre de prix de VILOGIA datée du 20 février 2017 de 819 720,00 € est conforme à la valeur vénale de 815 000,00 € telle qu'évaluée par le service Domaines dans son courrier du 25 octobre 2016. L'acte à signer comporterait cependant une condition suspensive liée à la maîtrise des parcelles AL 417 et 418 (qui correspondent au bâtiment d'angle rue de Lille) pour lesquelles l'aménageur n'a pas encore signé d'acte de régularisation avec la propriétaire.

Il est donc proposé ce soir (étant précisé que les frais d'acte et ceux liés à l'intervention d'un géomètre expert seront à la charge de l'acquéreur) :

- de consentir à la Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré « VILOGIA » une servitude de cour commune sur l'emprise du chemin rural pour la partie qui longe le bâtiment Actival 2, soit les parcelles cadastrées AN 151, AN 149, AM 48 et AL 687p ;*
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la servitude de cour commune et tous les documents afférents à cette opération ;*
- d'approuver la cession des parcelles AL 692 (9 315 m²), AL 429 (785 m²), AL 152 partie (115 m²) et AL 150 partie (1 118 m²) soit 11 333 m² au profit de VILOGIA pour un montant de 819 720 €,*
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation du dossier.*

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 21 septembre 2017.

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, nous vous écoutons à nouveau nous parler du site Actival II.

M. PETILLON –

Là aussi, c'est un dossier qui a été long à mûrir. Je remonterai sous le précédent mandat : le site Actival II est constitué de trois entités : un bâtiment, un autre bâtiment industriel et économique de stockage, et une petite entreprise.

Lorsque la SEM a liquidé la société qui était à l'abandon, la Ville s'est montrée intéressée par la maîtrise de ce site industriel.

Le terrain nous a été cédé à l'euro symbolique.

La municipalité avait envisagé, sous le précédent mandat, d'y mettre plutôt des activités culturelles, économiques en partie.

Pour ce faire, nous avons des rapports avec le Conseil général, le Conseil régional, la MEL sur un espace qualitatif au niveau espace spectacle. Tout le monde a apporté sa pierre jusqu'au jour où tout le monde s'est dit : *non, je ne peux pas mettre de l'argent dans ce dossier ; je ne suis plus partenaire.*

Que fait-on alors avec ce terrain ?

Nous l'avons orienté vers l'habitat.

Il est vrai que ce terrain a cette particularité d'être bien placé : le long de la rue de Lille et les transports en commun ont été renforcés avec deux lignes à haut niveau de service (L4 et L91 vers Lille).

Nous avons aussi un espace naturel dans cette partie qui est maintenu dans le cadre de la révision du PLU. Donc un environnement exceptionnel... Je n'ai pas peur des mots.

On a aussi de ce côté-là une orientation plein sud.

Très identitaire, juste après avoir passé la séquence Blanc-Four, déviation arrivant sur le centre, il ne fallait donc pas rater le coup.

Dès que l'information a été connue quant à un changement de destination, tous les promoteurs de France et de Navarre ont commencé à s'intéresser à cet ensemble. Certains ont été plus rapides que d'autres ; on ne voulait pas voir certains... Je ne dis pas qu'il y a du racisme dans le milieu immobilier mais il y a des gens que l'on estime un peu moins sérieux que d'autres.

On s'est donc retrouvé, pour ce terrain, avec des bailleurs sociaux qui s'y intéressaient et des promoteurs privés.

Nous avons dit que, nous Ville, nous souhaitons en faire un programme immobilier de haute qualité, qui sera vu de façon importante. On n'est pas là à l'arrière d'un front-à-rue étroit et qui se développe en cœur d'îlot :

1. Nous souhaitons qu'une seule personne réfléchisse sur l'ensemble
2. Nous préférons un bailleur social plutôt qu'un promoteur privé, quitte à ce que ce bailleur social puisse avoir des partenaires privés qu'il a lui-même choisis en demandant l'avis de la Ville. Qu'il puisse développer une politique de logements

sociaux, être original sur les logements proposés au niveau de la typologie et de la destination.

Vilogia s'est manifesté ; il avait déjà eu des contacts assez étroits, il est propriétaire depuis quelque temps de 480 m² de mémoire (on le verra sur le parcellaire) qui appartenaient à la SCI Eugénie. Il avait des contacts également avec les consorts de la SCI Georges-Dalle mais c'était beaucoup plus scabreux pour négocier.

Il a donc réussi à maîtriser ces deux propriétés puis il a fait une proposition à la ville de Roncq pour sa partie.

Il n'y a pas eu que cela. En effet, dès le changement de destination, on a commencé à travailler avec l'investisseur et l'aménageur pressentis sur un plan-masse, sur des qualités de plan-masse, sur des typologies, sur des architectures.

Jusqu'à aujourd'hui, on s'est vu une quinzaine de fois avec l'aménageur sur l'ensemble de cette zone.

Les architectes, qui ont été choisis, d'un commun accord, sont des gens de talent. C'est une équipe constituée d'Escudié Fermaut et de Pierre-Louis Carlier sur Lille. On verra par la suite que les architectures, qui ont été produites, seront également imposées aux aménageurs privés qui prendront des plots ou des grosses villas (ce sont des termes à la mode) qui sont le long des terrains agricoles.

En se référant à la projection, dans ce qui appartient aujourd'hui à la ville de Roncq (rose, bistre, bleu ciel et jaune), la plus grosse partie (en jaune) c'est l'usine qui est vraiment en très mauvais état, qui n'est pas facile parce qu'elle est complètement « pourrie » et qui a un sous-sol qui est plutôt une contrainte.

Je sais que certains diront : *il n'y a qu'à tout démolir et mettre dans le trou !*

C'est facile à dire mais ce n'est pas aussi simple.

On a la maîtrise de l'accès (bleu ciel).

Vous voyez également la partie qui appartenait à la SCI Georges-Dalle et à la SCI Eugénie. Aujourd'hui (on le voit sur le parcellaire) toute la partie gauche est propriété de la Ville pour 11.333 m² et pour la partie droite, pour information, Vilogia est propriétaire de la SCI Eugénie (463 m²), juste à côté des deux terrains de la SCI Georges-Dalle. Ils sont propriétaires ; ce n'est pas ce qui apparaît au cadastre aujourd'hui mais la vente est pratiquement scellée ; ce n'est pas un souci.

Et pour la dernière partie, dans le fond. Ceux qui sont allés sur place à l'époque, il y a un long couloir et il s'avère que, dans le bout du couloir, il reste encore un petit morceau vert que, bien sûr, Vilogia souhaite aménager. Je ne sais pas quand il en sera propriétaire ; heureusement il n'est pas essentiel dans l'aménagement. Cela appartient aux copropriétaires du 301 rue de Lille... Je ne vous raconte pas... pour démêler ce dossier, je pense qu'il leur faudra quelques années. Mais on verra que, d'après le plan-masse, ce n'est pas trop gênant puisqu'il constitue une partie qui n'est pas indispensable pour le projet.

Voilà pour le foncier dont la proposition est faite aujourd'hui : on a un programme qui n'est pas encore définitif, qui peut être retouché à la marge, qui comprend 223 logements avec des bâtiments passifs...

Qu'est-ce qu'un bâtiment passif sachant que les autres bâtiments sont déjà en RT2012, donc en faible consommation. Maintenant on peut aller plus loin et, comme je le disais en Commission : dans un bâtiment passif, si j'ai bien compris, on allume son briquet et c'est suffisant pour chauffer la pièce.

Ce serait Vilogia qui ferait ces bâtiments passifs dans la partie que je vous montre :

71 logements sociaux soit 32 %

Pour le PLU, on devait respecter le taux de 30 % ; on est donc un peu au-dessus.

44 logements en accession sociale soit 20 %

Pour nous, c'était le choix qu'on a orienté d'ailleurs vers Vilogia de faire 44 logements en accession sociale en PSLA (locatif social aidé).

Dans ces 44 logements, je ne sais plus dans quelle proportion mais un peu plus faible, ce que l'on appelle de l'accession maîtrisée sera également vendue par Vilogia.

En accession sociale où on est limité par les revenus, ceux qui ne pouvaient pas y prétendre sachant qu'ils avaient malgré tout des revenus modestes, pourront s'inscrire sur ces listes pour acquérir un logement en accession maîtrisée.

On est sur les mêmes prestations que les autres à part que le promoteur a réparti les charges différemment : ceux qui ont un peu plus paieront un peu plus ce que coûte le logement maîtrisé.

Un choix a été fait volontairement ; on aurait très bien pu dire que l'on faisait 71 + 44 soit 115 logements sociaux. Dans ce cas, on était directement à 52 % de logement social. C'est un choix qui a été fait volontairement parce qu'on estime que ceux relevant de cette 2^{ème} catégorie sont un peu en manque, en tout cas sur les programmes de la métropole.

Personnellement, j'estime que c'est vraiment un très bon plan vis-à-vis de jeunes qui feraient un premier achat. C'est donc volontairement que l'on a fait ce choix. Malheureusement ces 20 % ne sont pas pris en compte dans le cadre de la loi SRU (on le sait). Quand tout à l'heure vous nous disiez préférer ne pas payer de pénalités plutôt que... Or je sais que nous n'allons pas vers moins de pénalités puisqu'on aura à inscrire ces 44 logements dans du logement social pur.

Je le répète, c'est un choix politique qui a été fait volontairement.

Et sur les 108 logements en partie accession privée, 3 bâtiments ont été confiés par Vilogia à Icade et les 2 autres à Cogédim.

Vous voyez à l'écran une grille de la répartition des logements.

Le projet peut encore bouger à la marge puisqu'en définissant les plans exacts on aura peut-être un T4 qui deviendra T3 ou T2 mais, grosso modo, on restera là-dessus. Nous avons voulu une majorité de T3 alors que, dans la promotion immobilière, c'est le T2 qui est souvent proposé parce que cela se vend bien, c'est un produit investisseur. Nous avons voulu forcer sur le T3 que ce soit en locatif Vilogia, en accession Vilogia Premium ou encore en accession Cogédim/Icade.

Voilà pour la répartition par typologie.

Sur la projection, on a deux perspectives

- L'une en venant du Blanc-Four, on est sur du R+3 plus... c'est un 4^{ème} étage en réalité mais qui donne un peu plus de légèreté au bâtiment.
Celui qui va former la proue, juste à l'angle, c'est un R+4 franc pour marquer fortement le paysage. Le matériau utilisé, c'est de la brique blanche. A l'intérieur, ce sont des enduits sur les parties privatives. On a également du bois et du métal déployé.
- Une perspective également sur le cœur du cheminement piétonnier à l'intérieur qui est privé.

A la fin, la proposition est faite de revendre ces 11.333 m² pour la somme de 819.720 €.

Ce que l'on a fait vis-à-vis de Vilogia, c'est une servitude de cour commune.

Si l'on peut revenir sur le plan-masse, ce que vous y voyez, c'est le cheminement qui existe aujourd'hui, qui n'est pas de très bonne qualité : la Boucle des deux clochers. En réalité, ce n'est pas tout à fait la Boucle des deux clochers parce que, historiquement, cette dernière c'est sur la ligne de chemin de fer mais il est vrai que l'autre est également très utilisée, peut-être même plus parfois. On est au contact direct de la campagne. En dessous, en réalité

c'est une piste d'entretien et en dessous encore c'est un tuyau de 1 m de diamètre : ce sont toutes les eaux usées d'un tiers de la ville de Roncq qui partent par-là, qui rejoignent la rue de Bousbecque, remontent Carrière rouge pour aller vers la station d'épuration d'Halluin.

Donc cette partie-là appartient à la Ville avec une servitude pour le tuyau.

En fait on a donné une servitude de cour commune au bénéfice de Vilogia tout simplement.

Vous savez ce qu'est un prospect. Lorsqu'on construit, on peut construire soit en limite de propriété, soit se mettre en retrait. C'est la loi qui l'impose selon la réglementation du secteur.

Pour que Vilogia ne perde pas de terrain dans ces prospects uniquement, il a un prospect sur la largeur (que je vous montre) permettant d'implanter ce bâtiment au bénéfice d'un espace central qui sera un peu plus large d'environ 6 m que s'il respectait stricto sensu sa limite de propriété.

En fait c'est une limite virtuelle sur laquelle Vilogia peut s'appuyer qui, pour nous, a pour contrainte de ne pas construire de bâtiment (ce n'est pas notre intention) sur ce chemin.

Voilà ce qui vous est proposé aujourd'hui au travers de cette délibération.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur PETILLON, pour cette présentation.

C'est un très beau projet qui a été bien mené. Cette mixité sociale est importante ; je parlais des 32 % ; c'est important par rapport à ces équipements que l'on subventionne pour éviter de payer la taxe, entre autres. Cela apportera plus de 200 logements sur le site.

Il y a effectivement des contraintes mais c'est un site qui est bien situé, quasiment au centre-ville, qui a un collège à proximité, un parking communautaire. Le dispositif est donc très bien bouclé pour accueillir ces logements.

M. PETILLON –

Je le répète ; il y a un arrêt de bus juste devant, ce qui est quand même important.

Je dirais à titre personnel que cela fait longtemps que je travaille sur des projets et c'est, pour moi, un projet extrêmement qualitatif.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des questions ?

Monsieur WABANT.

M. WABANT –

Merci, Monsieur le Maire.

Je ne doute pas que ce soit un projet qualitatif. J'ai une question vraiment annexe que l'on s'est posée après avoir examiné les documents que l'on connaît depuis une semaine : pour le problème de circulation, est-il prévu un aménagement de carrefour ou pas ?

C'est secondaire mais cela peut poser question aux riverains surtout que tout a été refait récemment.

Sur le projet lui-même, on ne va pas « faire la fine bouche » puisque c'est exactement le point inscrit dans notre programme. Nous l'avons baptisé, nous, écoquartier. On est sur un projet qui va dans le même sens, notamment sur les bâtiments HQE même si un des bâtiments est passif.

On avait dit que cela devait favoriser la mixité sociale ; cela va donc aussi dans le bon sens.

Ce que nous regrettons simplement, c'est qu'en termes de mixité sociale et par rapport au niveau des logements sociaux sur Roncq, il ne puisse pas y en avoir plus en pourcentage que ce que vous prévoyez parce qu'on pense qu'il faut rattraper le retard, un jour ou l'autre et que c'est un bon endroit, où on peut notamment montrer que l'on peut faire du social et de la qualité.

C'est la raison pour laquelle, à l'époque, on avait envisagé, pour ce terrain, de conclure un bail emphytéotique avec un bailleur social justement pour avoir un coût moindre qui lui permette d'augmenter le nombre de logements sociaux.

Vous avez fait des choix ; ce sont les vôtres !

Nous regrettons quand même un peu cette insuffisance de logements sociaux, à notre goût.

Nous regrettons aussi (c'est une des questions que nous avons posées en Commission plénière) le faible nombre de T4 qui est nécessaire pour renouveler les populations de familles.

On sait les difficultés de se loger pour les familles nombreuses ; on a déjà eu l'occasion de discuter de cas particuliers sur lesquels je ne reviendrai pas mais on sait qu'il y a des difficultés d'offres sur la ville de Roncq.

Sur ce site, faire bien c'est bien mais on aurait pu faire mieux à notre sens.

C'est la raison pour laquelle, pour ces deux insuffisances, nous nous abstiendrons sur le projet.

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

Je ne suis pas du tout d'accord sur le terme de logement social.

Je répète ; j'estime que permettre à des jeunes aux revenus modestes de mettre le pied à l'étrier et à ceux qui s'intéressent au logement en accession sociale aidée, pour quelques dizaines d'euros de plus, pourront devenir propriétaire et il y a des jeunes qui font cette démarche.

Pour ma part, ce ne sont pas les textes qui vont me dire ce qu'est un logement social !

Sans regarder les textes, je dis que du logement social, ce sont des logements pour des gens qui ont des moyens modestes.

Et ceux qui iront dans l'accession sociale, ont des moyens tout aussi modestes que ceux qui seront dans des logements sociaux déterminés dans la grille établie par l'Etat.

Sur le sujet, je ne rougis pas du tout.

Il y a 52 % de logements sociaux avec cette différence que certains ont choisi, faisant un tout petit effort (ce n'est pas Mustapha qui me contredira, il travaille également dans le milieu social) et pour quelques euros de plus, ils ont décidé de...

On ne se cale donc pas sur ce que dit l'Etat pour mener notre politique, c'est également notre politique d'équilibre.

Maintenant il est vrai que, par rapport à la typologie des logements, on sait très bien que ce qui se vend chez le promoteur privé, c'est du T2 en priorité et du T3.

Et souvent, pour les T4, ils reviennent tout penauds quelque temps après en disant : *Les T4, je n'y arrive pas. Puis-je faire 2 T2 ?...* Il ne faut pas non plus nous prendre pour des perdreaux de l'année.

Puis les bailleurs sociaux eux aussi connaissent leur clientèle.

Leur intérêt, c'est de satisfaire les demandes de logements sociaux qui sont en attente.

Ils sont bien placés aussi pour dire : *on a beaucoup de demandes dans tel ou tel domaine.*

C'est tout ce partenariat, ce sont toutes les discussions que l'on a eues avec eux au cours de la petite quinzaine de réunions et, chaque fois, on a affiné cette proposition, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur PETILLON.

Je reprends juste sur la sécurité. Nous nous associons à la MEL pour le dispositif de sécurité. Tout sera donc étudié pour éviter les accidents. Cela permettra aussi de rouler un peu moins vite sur ce secteur. Avec une sortie supplémentaire, cela va un peu stopper les personnes qui empruntent cette descente comme une autoroute et roulent jusqu'aux feux tricolores à toute vitesse.

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

Pour revenir au bail emphytéotique, le but premier était de faire baisser le prix des logements, ce qui aiderait également des personnes aux revenus moindres à l'accession de la propriété.

Sachant en plus que nous avons acheté ce terrain à 1 €, ce n'était pas forcément une perte financière pour la Ville.

Ce bail emphytéotique, comme nous l'avons fait sur d'autres projets, permet à un moment donné de pouvoir récupérer le foncier pour d'autres projets éventuels. Comme ces baux sont d'une durée de 90 ans, on a le temps de voir venir.

M. LE MAIRE –

La vente s'est faite à 1 € mais il faut savoir que le dispositif de sécurité a engendré quand même beaucoup d'investissements de la Ville pour pouvoir sécuriser ce site.

Le financement, il est vrai, est un point particulier.

Nous avons préféré ce financement-là par rapport au bailleur et je crois que la mixité est vraiment équilibrée sur le secteur.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq »

Abstentions « Roncq Avenir »

Je vous remercie.

1.15 - COMMERCE DE DÉTAIL - Dérogation à la règle du repos dominical - Délibération cadre 2018/2020

Considérant l'intérêt de s'inscrire dans un calendrier coordonné sur la Métropole afin de garantir l'équité des conditions d'ouvertures sur l'ensemble du territoire et de donner une visibilité tant aux professionnels qu'à la clientèle, la Métropole Européenne de Lille (MEL) propose comme pour 2017 une harmonisation du dispositif sur son territoire.

Cette harmonisation doit permettre une meilleure lisibilité du dispositif sur l'ensemble de la Métropole et contribuer à une attractivité commerciale métropolitaine renforcée.

C'est pourquoi, lors de son Conseil métropolitain du 1^{er} juin 2017, la MEL a fixé à huit (8) le nombre maximal d'ouvertures dominicales des commerces de détail autorisées par le maire dont une (1) laissée au libre choix des communes, à savoir :

- les deux premiers dimanches des soldes ;
- le dimanche précédant la rentrée des classes ;
- les quatre dimanches précédant les fêtes de fin d'année ;
- 1 date fixée librement par la commune (cette date pouvant être différenciée en fonction des branches d'activités).

Ce dispositif cadre s'applique pour la période 2018-2020.

La mise en application de cette disposition nécessite au préalable, comme pour les années précédentes, l'avis conforme de la MEL (Etablissement Public Intercommunal à fiscalité propre dont la commune est membre).

Ceci exposé, il est donc proposé ce soir :

- d'autoriser l'ouverture des magasins dans la limite de huit (8) dimanches pour les années 2018-2019-2020 sous réserve de l'avis conforme de la MEL. (Il est rappelé que pour les commerces de détail alimentaire dont la surface de vente est supérieure au seuil mentionné au premier alinéa de l'article 3 de la loi n°72-657 du 13 juillet 1972 instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés, lorsque les jours fériés mentionnés à l'article L.3133-1 à l'exception du 3^o, sont travaillés, ils sont déduits par l'établissement des dimanches désignés par le maire dans la limite de trois).
- de prendre les arrêtés nécessaires pour fixer la liste des dimanches par secteurs d'activité avant le 31 décembre de chaque année.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 21 septembre 2017.

M. LE MAIRE –

Madame THOREZ, nous vous écoutons présenter la dernière délibération.

Mme THOREZ –

Merci, Monsieur le Maire.

Comme l'année dernière, la MEL propose d'harmoniser le dispositif de dérogation à la règle du repos dominical sur son territoire dont nous faisons partie.

Pour la période 2018/2020, il est proposé 8 ouvertures dominicales pour le commerce de détail

Les 2 premiers dimanches de soldes : les 14 janvier et le 1^{er} juillet

Le dimanche précédant la rentrée des classes : le 2 septembre

Les dimanches des fêtes de fin d'année : 2, 9, 16 et 23 décembre

Une date étant fixée librement par la Commune : le 30 décembre

M. LE MAIRE –

Merci, Madame THOREZ.

Sans question particulière, je sou mets au vote. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 21 décembre et je vous invite à vous rendre au Secrétariat général si vous souhaitez consulter les 33 arrêtés et décisions pris par le Maire par délégation du Conseil municipal.

Je vous souhaite à tous une excellente soirée.

Je remercie le public.

Je remercie la presse.

-oOo-

Levée de séance à 19 h 58.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Rodrigue Desmet", is written over a blue horizontal line.

Rodrigue DESMET.